

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°9

SEPTEMBRE 2020



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.02. La direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Deligne, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) - 18/09/2020 - -

DEC201676DAJ..... p.15

Décision portant nomination de Mme Sabine Deligne aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) - 18/09/2020 - -

DEC201675DAJ..... p.17

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision modifiant la décision DEC183078SGCN du 10 décembre 2018, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement - 22/09/2020 - -

DEC201719SGCN..... p.18

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 21/09/2020 - - DEC201715SGCN..... p.19

Décision modifiant la décision DEC183078SGCN du 10 décembre 2018, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions - 23/09/2020 - - DEC201723SGCN..... p.20

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 21/09/2020 - - DEC201713SGCN..... p.21

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

Décision DEC201485DRH du 17 août 2020 portant revalorisation de la rémunération des médecins de prévention du CNRS à compter du 1er janvier 2020 - 17/08/2020 - - DEC201485DRH..... p.22

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2020

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Bernard Jollans aux fonctions de directeur de l'audit interne par intérim - 23/07/2020 - - DEC201386DAJ..... p.24

Décision portant nomination de Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication (DIRCOM) - 01/09/2020 - - DEC201474DAJ..... p.25

DR01 - Paris-Villejuif

2020

Décision portant nomination de M. Michael Luchen aux fonctions de directeur par intérim de la formation de recherche en évolution n° 2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est - IFRAE ». - 08/09/2020 - - DEC201033INSHS..... p.26

Décision portant nomination de Mme Camille GOIRAND directrice par intérim de l'UMR n°7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) - 07/09/2020 - -

DEC201027INSHS..... p.27

DR02

2020

Décision portant nomination de Mme Stephanie KERVESTIN-YATES aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Centre - 26/08/2020 - -

DEC201588DR02..... p.28

Décision portant nomination de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) - 18/09/2020 - - DEC201714INSHS..... p.29

Décision portant nomination de Madame Frédérique MAZE-CORADIN aux fonctions de chargée de mission - 17/01/2020 - - DEC193266CNPS..... p.30

DR04

2020

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme FAURE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7639 intitulée Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA) - 29/07/2020 - -

DEC200891INP..... p.32

Décision portant nomination de M. Thomas CHATAIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8643 intitulée « Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) » - 29/07/2020 - - DEC201423INS2I..... p.33

Décision portant nomination de Mme Johanne BOURNEZ aux fonctions de directrice, de Mme Sarah COHEN BOULAKIA et de M. Bogdan CAUTIS aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée « Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI) » - 28/07/2020 - - DEC201422INS2I..... p.34

Décision portant nomination de M. Valentin Patilea aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST ». - 08/09/2020 - - DEC201029INSHS..... p.35

Décision portant nomination de Mme Sophie ROSSET aux fonctions de directrice, de Mme Bérengère PODVIN DELARUE et de Mme Anne VILNAT aux fonctions de directrices adjointes de l'unité propre de recherche UPR3251 intitulée « Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) » - 29/07/2020 - - DEC201424INS2I..... p.36

DR05

2020

Décision portant nomination de M. Arnaud Le Pillouer et Mme Stéphanie Hennette-Vauchez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD). - 30/07/2020 - - DEC201215INSHS..... p.37

Décision portant nomination de Mme Elena Veronica Belmega aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS) - 21/09/2020 - - DEC201600INS2I..... p.38

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Gervais-Lambony, directeur, de Mme Isabelle Sidéra, directrice adjointe, et nomination de Mme Anne Yvonne Guillou et de M. Pierre-Marie Blanc respectivement aux fonctions de directrice par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'USR3225 (MSH Mondes) - 03/09/2020 - - DEC201394INSHS..... p.39

DR06

2020

Décision portant nomination de M. Sylvain Ponticelli, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'information scientifique et technique (INIST) - 23/09/2020 - - DEC201734DR06..... p.40

Décision portant nomination de Mme Marie Rambeau, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et

Microbiologie pour l'Environnement (LCPME). - 23/09/2020 - - DEC201733DR06..... p.41
Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Nectoux, assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée FEMTO-ST - 21/09/2020 - - DEC201718DR06..... p.42
Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST - 27/07/2020 - - DEC201380DR06..... p.43

DR07

2020

Décision portant nomination de Mme Mathilde BOUCHET-COMBE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242 intitulée " Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon" - 06/07/2020 - - DEC200805DR07..... p.44
Décision portant nomination de M. Simon AMIARD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6293 intitulée "Génétique Reproduction et Développement" - 04/03/2020 - - DEC200774DR07..... p.45
Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Marinesco en qualité de directeur de l'unité mixte de service n°3453 intitulée « Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier ». - 07/09/2020 - - DEC201585INSB..... p.46
Décision portant nomination de M. Alain BERNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5138 intitulée "Archéologie et Archéométrie" - 12/03/2020 - - DEC200871DR07..... p.47

DR08

2019

Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 30/09/2019 - - DEC192077DR08..... p.48
Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN. - 15/10/2019 - - DEC192075DR08..... p.49

2020

Décision portant nomination de M. Yohann GORENDS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) - 24/01/2020 - - DEC200238DR08..... p.51
Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission - 17/01/2020 - - DEC193264CNPS..... p.52

DR10

2020

Décision portant nomination de M. Daniel Metzger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ». - 17/07/2020 - - DEC201059INSB..... p.54
Décision portant cessation de fonctions de Mme Chheng Ngov, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC) - 19/06/2020 - - DEC201112DR10..... p.55
Décision portant nomination de M. Wilfried GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 10/08/2020 - - DEC201541DR10..... p.56
Décision portant cessation de fonctions de Monsieur David Bock, assistant de prévention (AP) au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 10/08/2020 - - DEC201542DR10..... p.58

DR11

2020

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Peggy ZWOLINSKI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP) - 29/07/2020 - - DEC201416INS2I..... p.60

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne MILET et nomination de M. Didier BOTURYN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) - 27/07/2020 - - DEC201011INC..... p.61

DR12

2020

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Christophe Sourisseau et nomination de Mme Giulia Boetto directrice par intérim et de M. Emmanuel Botte et Mme Corinne Rousse, directeur adjoint et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7299 intitulée Centre Camille Julian - 28/08/2020 - - DEC201385INSHS..... p.62

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Arnaud Lami aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) » - 08/09/2020 - - DEC201372INEE..... p.64

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission - 17/01/2020 - - DEC193267CNPS..... p.65

DR13

2020

Décision portant nomination de Madame Hélène FENET aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM). - 09/09/2020 - - DEC201466INSU..... p.67

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrick SEYLER et nomination de Monsieur Patrick LACHASSAGNE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM). - 07/09/2020 - - DEC201463INSU..... p.68

Décision portant nomination de M. Stéphane Hourdez aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8222 intitulée « Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB) » - 15/09/2020 - - DEC201363INEE..... p.69

DR14

2020

Décision portant nomination de M. Christian ARTIGUES aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR3002 intitulé Recherche Opérationnelle (RO) - 29/07/2020 - - DEC201417INS2I..... p.70

DR15

2020

Décision portant nomination de M. Thierry STOECKLIN aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR3575 intitulé Dynamique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation (THEMS) - 29/07/2020 - - DEC201388INP..... p.71

Décision portant cessation de fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5293 intitulée « Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) » de Mme Céline Véga-Roïatti. - 07/09/2020 - - DEC201406INSB..... p.72

Décision portant nomination de Mme Isabelle Sagot aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5095 intitulée " Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC)". - 07/09/2020 - - DEC201381INSB..... p.73

Décision portant nomination de M. Mathieu DUTTINE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB). - 14/05/2020 - - DEC201022DR15..... p.74

DR16

2020

Décision portant nomination de M. Naoki Ohashi et M. David Lechevalier aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte internationale UMI3629 intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures" (LINK)

- 23/07/2020 - - DEC201188INC..... p.76

DR17

2020

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe BLANCHARD, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies

Moléculaires d'Angers (MOLTECH-Anjou) - 23/07/2020 - - DEC201323INC..... p.77

DR20

2020

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Audrey Moreau aux fonctions d adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Côte d Azur (DR20) - 14/09/2020 - -

DEC201667DAJ..... p.78

Instituts

2020

Décision portant nomination de Mme Sandrine Sagan aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 14/09/2020 - - DEC201653DAJ..... p.79

Décision portant nomination de Mme Vanessa Tocut aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

- 14/09/2020 - - DEC201624DAJ..... p.80

Décision portant nomination de Mme Carole Constans aux fonctions de directrice administrative adjointe de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - 24/09/2020 - - DEC201636DAJ..... p.81

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication (DIRCOM) - 01/09/2020 - - DEC201475DAJ..... p.82

DR01 - Paris-Villejuif

2020

Décision portant délégation de signature à Madame Zoï Kapoula, directrice de la FRE2022 intitulée « Physiopathologie de la vision et de la motricité binoculaire » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC201593DR01..... p.83

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Limat, directeur de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC201602DR01..... p.85

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC201491DR01..... p.87

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Dumoulin, directeur par intérim de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2020 - - DEC201227DR01..... p.89

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrice Coll, directeur de l'UMR7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » (LISA), par la déléguée régionale en

DR02

2020

Décision portant délégation de signature à M. Christian MOUGIN, directeur par intérim de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement - FIRE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/08/2020 - - DEC201340DR02..... p.93

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile BERNARD, directrice de l'unité UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2020 - - DEC201620DR02..... p.95

Décision portant modification de la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02)

- 31/08/2020 - - DEC201594DAJ..... p.97

Décision portant délégation de signature à M. Mickael TANTER, directeur de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2020 - - DEC201696DR02..... p.98

Décision portant délégation de signature à Mme Andrea-Luz GUTIERREZ-CHOQUEVILCA, directrice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2020 - - DEC201614DR02..... p.100

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2020 - - DEC201610DR02..... p.102

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne CASOLI, directrice de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2020 - - DEC201618DR02..... p.104

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 26/08/2020 - - DEC201592DR02..... p.106

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre - 26/08/2020 - - DEC201591DR02..... p.107

DR04

2020

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique - 15/08/2020 - - DEC201465DR04..... p.109

Décision portant délégation de signature à M. Charles FAVRE directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/08/2020 - - DEC201464DR04..... p.111

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8000 intitulée Institut de Chimie Physique - 01/09/2020 - - DEC201408DR04..... p.113

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité UMR8000 intitulée Institut de Chimie Physique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC201407DR04..... p.115

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises - 17/07/2020 - - DEC201383DR04..... p.117

Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directrice de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2020 - - DEC201382DR04..... p.119

Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBENTIF, directeur de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2020 - - DEC201589DR04..... p.121

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique - 15/09/2020 - - DEC201686DR04..... p.123

Décision portant délégation de signature à M. Arnak DALALYAN, directeur de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2020 - - DEC201685DR04..... p.125

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay - 01/07/2020 - - DEC201590DR04..... p.127

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique - 01/09/2020 - - DEC201627DR04..... p.129

Décision portant délégation de signature à Mme Johanne COHEN, directrice de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC201626DR04..... p.131

DR05

2020

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Pennec et Mme Cécile Vincenti, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) - 10/03/2020 - - DEC200917DR05..... p.133

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Samson, directrice de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/03/2020 - - DEC200916DR05..... p.134

Décision portant délégation de signature à Mme Francine Bizot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI - 01/09/2020 - - DEC201604DR05..... p.136

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Jollans directeur par intérim de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC201603DR05..... p.137

DR06

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Sylvie ANDRE MAYER directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2020 - - DEC201300DR06..... p.139

Décision portant délégation de signature à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2020 - - DEC201695DR06..... p.141

Décision portant délégation de signature à Mme Mary FORD, directrice par intérim de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/08/2020 - - DEC201495DR06..... p.143

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DIVOUX, Mme Monique Bilon, Mr Vincent TISSERAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN) - 15/09/2020 - - DEC201694DR06..... p.145

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources() - 01/07/2020 - - DEC201301DR06..... p.147

Décision portant délégation de signature à Mme Anne GEGOUT-PETIT directrice de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC201630DR06..... p.149

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2035 intitulée Solvatation: avancées théoriques et expérimentales(SolvATE) - 02/09/2020 - - DEC201623DR06..... p.151

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca INGROSSO directrice de l'unité GDR2035 intitulée Solvatation: avancées théoriques et expérimentales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2020 - - DEC201622DR06..... p.152

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence QUIROT, IE et responsable administrative, Mr Didier GEMMERLE, IR et responsable informatique, Mr Jean Marc SAC-EPEE, IR et Ingénieur Calculs, Mr Jérémie FAUPIN, Directeur-Adjoint et professeur, Mr Thomas STOLL, Directeur-Adjoint et professeur, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL). - 01/09/2020 - - DEC201631DR06..... p.154

DR07

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Tresse, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/06/2020 - - DEC201084DR07..... p.156

Décision modifiant la décision DEC201084DR07, du 2 Juin 2020, portant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2020 - - DEC201277DR07..... p.158

Décision portant délégation de signature à M. Eric Maire, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2020 - - DEC201456DR07..... p.160

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne - 31/08/2020 - - DEC201504DAJ..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Marinesco, directeur par interim de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC201617DR07..... p.163

Décision portant délégation de signature à Mme Angela Sirigu, directrice de l'unité UMR5229 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC201619DR07..... p.165

Décision portant délégation de signature à M. Pierluigi Basso, directeur par interim de l'unité UMR5191, intitulée INTERACTIONS, CORPUS, APPRENTISSAGE, REPRESENTATIONS (ICAR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2020 - - DEC201687DR07..... p.167

DR08

2019

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Charles BILLAUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) - 13/02/2019 - - DEC190652DR08.....
p.169

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DUPUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) - 30/04/2020 - - DEC200995DR08..... p.171

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHAUVAUD, directeur par intérim de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2020 - - DEC200297DR08..... p.172

Décision portant délégation de signature à M. Karl JOULAIN, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2020 - - DEC200219DR08.....
p.174

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7013 Institut Denis Poisson (IDP) - 23/07/2020 - - DEC201326DR08..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Luc MOLINET, directeur de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson (IDP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/07/2020 - - DEC201325DR08..... p.178

Décision portant délégation de signature à M. Denis BARATAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM - 12/06/2020 - - DEC201111DR08..... p.180

Décision portant délégation de signature M. M. Stéphane BILA, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/06/2020 - - DEC201109DR08..... p.182

Décision portant délégation de signature à M. Patrick MARACO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2039 intitulée Fédération de recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITe) - 15/05/2020 - - DEC201108DR08..... p.184

Décision portant délégation de signature à M. Fabien HALTER, directeur de l'unité FR2039 intitulée Fédération de recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITe), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2020 - - DEC201026DR08..... p.185

Décision portant délégation de signature M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/04/2020 - - DEC200994DR08..... p.187

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime) - 23/01/2020 - - DEC200830DR08..... p.189

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3711 intitulée Bioactifs et Cosmétique (Cosmactif) - 24/02/2020 - - DEC200679DR08..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Richard DANIELLOU, directeur de l'unité GDR377 intitulée Bioactifs et Cosmétique (Cosmactifs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2020 - - DEC200600DR08..... p.193

DR10

2020

Décision portant délégation de signature à M. Rémi BARILLON, directeur de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/09/2020 - - DEC201642DR10..... p.195

DR12

2020

Décision portant délégation de signature à M. Christian GRENZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie - 22/06/2020 - - DEC200955DR12..... p.197

DR13

2020

FRE2043 - Délégation de signature M. MITTA - 09/03/2020 - - DEC200839DR13..... p.199

PRM-UMR5508 Délégation de signature Stéphane PAGANO - 11/03/2020 - -

DEC200867DR13..... p.201

GDR2076 - Délégation de signature M.Thomas HAUSBERGER - 04/02/2020 - -

DEC200449DR13..... p.202

UMR5569- Délégation de signature M. Patrick LACHASSAGNE - 17/09/2020 - -

DEC201692DR13..... p.204

URS3579- Délégation de signature SUZUKI - 17/09/2020 - - DEC201689DR13..... p.206

DR15

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Djian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB - 01/01/2020 - - DEC201247DR15..... p.208

Décision portant délégation de signature à M. Ait Alouache pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) - 01/07/2020 - - DEC201482DR15..... p.209

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Montagner pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ; - 11/08/2020 - - DEC201562DR15..... p.210

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Lalet, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) - 01/03/2020 - - DEC201249DR15..... p.211

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Montagner pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ; - 24/03/2020 - - DEC201480DR15..... p.212

DR16

2020

Délégation de signature consentie à Madame Sophie CHAVALLON, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2020 - - DEC201616DR16..... p.213

Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi (INDE) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2020 - - DEC201453DR16..... p.215

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2020 - - DEC201452DR16..... p.217

Décision portant délégation de signature à Monsieur David BERTHEBAUD, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2020 - - DEC201451DR16..... p.219

Délégation de signature consentie à Monsieur Colombar DE VARGAS, directeur de l'unité FR2022 intitulée « Global Oceans Systems Ecology & Evolution (GO-SEE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200271DR16..... p.221

Délégation de signature consentie à Monsieur Fabrice IMPÉRIALI, directeur par intérim de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/07/2020 - - DEC201450DR16..... p.223

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2020 - - DEC201700DR16..... p.225

Délégation de signature consentie à Madame Ophélie ROBIN, directrice par intérim de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la gestion » (DSFIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC201666DR16..... p.227

DR17

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2020 - - DEC201710DR17..... p.229

Décision portant délégation de signature à M. Christian Person, directeur par intérim de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance (LAB-STICC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2020 - - DEC201706DR17..... p.231

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Coussy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance (LAB-STICC) - 24/09/2020 - - DEC201709DR17..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/09/2020 - - DEC201670DR17..... p.235

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanchard, directeur par intérim de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/09/2020 - - DEC201669DR17..... p.237

DR19

2020

Décision portant délégation de signature à M. Ionut DANAILA, directeur de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/08/2020 - - DEC201567DR19..... p.239

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem - 20/08/2020 - - DEC201568DR19..... p.241

DR20

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d Azur (DR20) - 14/09/2020 - - DEC201668DAJ..... p.242

Instituts

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - 24/09/2020 - - DEC201637DAJ..... p.248

07.04. Décisions tarifaires

DR10

2020

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé - 31/08/2020 - - DEC201596DR10..... p.250

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) - 17/07/2020 - - DEC201365DR10..... p.253

07.06. Autres décisions

DR01 - Paris-Villejuif

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8205 « Laboratoire Navier » (NAVIER) - 18/06/2020 - - DEC201581DR01..... p.259

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8202 « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL) - 23/01/2020 - - DEC201628DR01..... p.260

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7164 « Astroparticule et Cosmologie » (APC)

- 11/06/2020 - - DEC201611DR01..... p.261

DR04

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des Solides Irradiés - 28/08/2020 - - DEC201601DR04..... p.262

DR08

2020

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372 - 16/07/2020 - - DEC201204DR08..... p.263

Décision modifiant la décision DEC193262DR08 du 20 décembre 2019 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7315 intitulée Institut de Recherche sur les Céramiques (IRCER) - 24/01/2020 - - DEC200229DR08..... p.267

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA) - 21/01/2020 - - DEC200188DR08..... p.269

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL) - 21/01/2020 - - DEC200179DR08..... p.271

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL) - 21/01/2020 - - DEC200173DR08..... p.273

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372 - 16/07/2020 - - DEC201205DR08..... p.274

Décision modifiant la décision DEC200351DR08 du 28 janvier 2020 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) - 28/01/2020 - - DEC200354DR08..... p.278

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) - 28/01/2020 - - DEC200356DR08..... p.280

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) - 28/01/2020 - - DEC200357DR08..... p.281

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Institut de Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA) - 28/01/2020 - - DEC200403DR08..... p.283

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) - 27/01/2020 - - DEC200351DR08..... p.285

DR10

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC) - 17/07/2020 - - DEC201362DR10..... p.287

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7199 intitulée Laboratoire de Conception et Application des Molécules Bioactives (CAMB) - 21/07/2020 - - DEC201375DR10..... p.288

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS). - 29/07/2020 - - DEC201444DR10..... p.289

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 30/07/2020 - - DEC201459DR10..... p.290

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT) - 31/07/2020 - - DEC201469DR10..... p.291

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 31/08/2020 - - DEC201595DR10..... p.292

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 17/07/2020 - - DEC201337DR10..... p.293

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA) - 10/07/2020 - - DEC201324DR10..... p.294

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) - 10/07/2020 - - DEC201317DR10..... p.295

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes de l'Immunité Innée (M3I) - 10/07/2020 - - DEC201316DR10..... p.296

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN - 10/07/2020 - - DEC201315DR10..... p.297

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7363 intitulée Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE) - 09/09/2020 - - DEC201663DR10..... p.298

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) - 10/07/2020 - - DEC201312DR10..... p.299

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA). - 10/07/2020 - - DEC201311DR10..... p.300

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques Européennes (DynamE) - 10/07/2020 - - DEC201310DR10..... p.301

<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) - 10/07/2020 - - DEC201309DR10.....</u>	
<u>p.302</u>	
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) - 10/07/2020 - - DEC201308DR10.....</u>	<u>p.303</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA). - 10/07/2020 - - DEC201307DR10.....</u>	<u>p.304</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7550 intitulée Observatoire Astronomique de Strasbourg (ObAS) - 10/07/2020 - - DEC201304DR10.....</u>	<u>p.305</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe (ArchHiMédE) - 10/07/2020 - - DEC201303DR10.....</u>	<u>p.306</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie (GMGM) - 10/07/2020 - - DEC201302DR10.....</u>	<u>p.307</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - 10/07/2020 - - DEC201314DR10.....</u>	<u>p.308</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 03/09/2020 - - DEC201632DR10.....</u>	<u>p.309</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron (-30 électeurs) - 04/09/2020 - - DEC201635DR10.....</u>	<u>p.310</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA) - 09/09/2020 - - DEC201644DR10.....</u>	<u>p.311</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE) - 09/09/2020 - - DEC201645DR10.....</u>	<u>p.312</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) (-30 électeurs) - 09/09/2020 - - DEC201661DR10.....</u>	<u>p.313</u>
<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS) (-30 électeurs) - 09/09/2020 - - DEC201662DR10.....</u>	<u>p.314</u>

DR16

2020

<u>Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 29/06/2020 - - DEC201225SGCN.....</u>	<u>p.315</u>
--	--------------

DEC201676DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Deligne, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions d'adjointe à la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC171304DAJ du 19 avril 2017 portant nomination de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC171305DAJ du 14 avril 2017 portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de directrice adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC201675DAJ portant nomination de Mme Sabine Deligne aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} novembre 2020, dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Sabine Deligne, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants:

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS ;
- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer ;
- les réclamations auprès des services fiscaux.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Deligne, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, délégation est donnée à Mme Ophélie Robin, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions et documents visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Deligne, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion et de Mme Ophélie Robin, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Sylvie Périnal, adjointe à la directrice, et à Mme Anne-Marie Capellan, responsable du service budget et optimisation des ressources, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 18 septembre 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC201675DAJ

Décision portant nomination de Mme Sabine Deline aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Sabine Deline, administratrice civile hors classe, est nommée aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC201719SGCN

Décision modifiant la décision DEC183078SGCN du 10 décembre 2018, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision DEC183078SGCN du 10 décembre 2018, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 08 juillet 2020,

DECIDE :**Art. 1^{er}**

L'article 1^{er} de la décision du 10 décembre 2018 susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur David GIRON, Directeur de recherche » en remplacement de Madame Agnès MIGNOT, Professeur des universités, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le



DEC201715SGCN

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Elise DEMEULENAERE Chargée de recherche, est nommée membre du bureau de la section 38 – « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines », en remplacement de Madame Irène BELLIER, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Irène BELLIER et Monsieur Andrew SMITH » sont remplacés par les mots « Madame Elise DEMEULENAERE et Monsieur Andrew SMITH »

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC201723SGCN

Décision modifiant la décision DEC183078SGCN du 10 décembre 2018, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision DEC183078SGCN du 10 décembre 2018, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 08 juillet 2020,

DECIDE :**Art. 1^{er}**

L'article 1^{er} de la décision du 10 décembre 2018 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Caroline FONTAINE, Directeur de recherche » en remplacement de Madame Sihem AMER-YAHIA, Directrice de recherche, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le



DEC201713SGCN

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président-directeur général,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Iolanda MATEA MACOVEI Maître de conférence, est nommée membre du bureau de la section 1 – « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos », en remplacement de Madame Piera Luisa GHIA démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Jaime DAWSON et Madame Iolanda MATEA MACOVEI » sont remplacés par les mots « Madame Jaime DAWSON et Madame Iolanda MATEA MACOVEI »

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia





DEC201485DRH

Décision portant revalorisation de la rémunération des médecins de prévention du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2020

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS,
Vu l'instruction générale n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'accord du 20 juin 2013 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant révision partielle de la Convention collective nationale des Services de santé au travail interentreprises du 20 juillet 1976 ;

Vu l'accord du 27 février 2020 conclu entre PRESANSE et les partenaires sociaux portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties ;

Vu l'avenant n°1 du 27 février 2014 modifiant l'annexe I de la convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises ;

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subvention d'Etat), comptes 64621000 et 64622000 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 10 ;

Vu l'article L. 4623-1 du code du travail ;

Vu l'article R. 4623-25 et suivants du code du travail ;

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de la décision n°DEC171891DRH du 27 juin 2017 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS sont remplacées par les dispositions suivantes :



« Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2020 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
1	0 à 5 ans	6 334,58 €
2	5 à 10 ans	6 636,42 €
3	10 à 15 ans	6 938,08 €
4	15 à 20 ans	7 119,08 €
5*	A partir de 20 ans	8 030,09 €

».

Article 2

Les dispositions de l'article 3 de la décision DEC171891DRH du 27 juin 2017 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des collaborateurs médecins du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2020 :

Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
Recrutement	5 326,75 €
A partir de 6 mois de formation théorique (soit normalement 6 mois après le recrutement)	5 593,08 €
Fin de la formation théorique (soit normalement 2 ans après le recrutement)	5 872,75 €

».

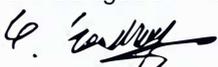
Article 3

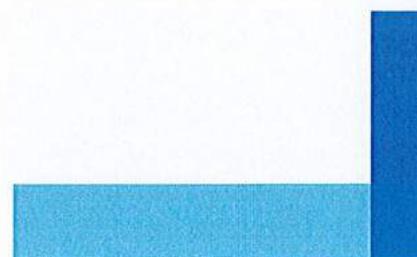
Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 AOUT 2020

P/ le président-directeur général
Le directeur général délégué aux ressources


Christophe Couvroy



DEC201386DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Bernard Jollans aux fonctions de directeur de l'audit interne par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 avril 2017 portant nomination (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de la direction de l'audit interne (DAI) ;

Vu la décision DEC172288DAJ du 21 juillet 2017 portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions de directeur de l'audit interne (DAI) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} septembre 2020, M. Bernard Jollans est nommé aux fonctions de directeur de l'audit interne par intérim, en remplacement de M. Jean-Marc Le Martin, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a dark blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC201474DAJ

Décision portant nomination de Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication (DIRCOM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} septembre 2020, Mme Sophie Chevallon est nommée aux fonctions de directrice de la communication du CNRS.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element consisting of a light blue horizontal bar and a dark blue vertical bar meeting at a right angle in the bottom right corner of the page.

DEC201033INSHS

Décision portant nomination de M. Michael Lucken aux fonctions de directeur par intérim de la formation de recherche en évolution n° 2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est - IFRAE ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC181901DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de la formation de recherche en évolution n° 2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est - IFRAE ».

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire de l'IFRAE en date du 20 mars 2020 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. A la date du 19 mars 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Emmanuel Lozerand, en qualité de directeur de la formation de recherche en évolution n° 2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est -IFRAE », démissionnaire.

II. A compter du 20 mars 2020, M. Michael Lucken, Professeur des universités à l'Inalco, est nommé directeur par intérim de la formation de recherche en évolution n° 2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est -IFRAE », jusqu'au 31 décembre 2020.

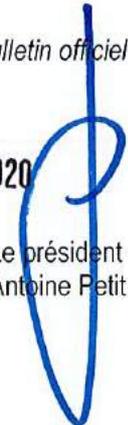
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

8 - SEP. 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201027INSHS

Décision portant nomination de Mme Camille Goirand directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) et nommant M. Olivier Compagnon directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC200962INSHS en date du 25 juin 2020 portant nomination de M. David Dumoulin directeur par intérim ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Camille Goirand, professeure des universités à l'Université Sorbonne Nouvelle est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021, en remplacement de M. David Dumoulin, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201588DR02

Décision portant nomination de Mme Stephanie KERVESTIN-YATES aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Centre

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC200897DAJ consolidée du 31 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Stephanie KERVESTIN-YATES (CRCN), est nommée, à compter du 1er septembre 2020, responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Centre, en remplacement de Mme Julie ZITTEL, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC201040INSHS

Décision portant nomination de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) et nommant Mme Claude Retat, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2020, M. Matthieu Vernet, maître de conférences à Sorbonne université, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC193266CNPS

Décision portant nomination de Madame Frédérique MAZE-CORADIN aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Frédérique MAZE-CORADIN, ingénieure de recherche (IR1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Paris-Centre est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet la prévention du risque chimique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Frédérique MAZE-CORADIN demeure affectée à la délégation Paris-Centre, 16 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, Madame Frédérique MAZE-CORADIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

CNRS

CNPS

1 place Aristide Briand

92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 54 88

www.cnrs.fr



Fait à Paris, le 17 janvier 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC200891INP

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme FAURE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7639 intitulée Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC200547INP du 27 février 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FAURE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7639 intitulée Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA) ;

Vu l'accord de l'Ecole Polytechnique ;

Vu l'accord de l'ENSTA Paris ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2020, Monsieur Jérôme FAURE, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201423INS2I

Décision portant nomination de M. Thomas CHATAIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8643 intitulée « Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191254DGDS en date du 19 décembre 2019 portant prolongation de l'unité mixte de recherche UMR8643 intitulée Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) et nommant Mme Patricia BOUYER-DECITRE directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Thomas CHATAIN, maître de conférences à l'École Normale Supérieure Paris-Saclay, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 JUIL. 2020**

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201422INS2I

Décision portant nomination de Mme Johanne BOURNEZ aux fonctions de directrice, de Mme Sarah COHEN BOULAKIA et de M. Bogdan CAUTIS aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée « Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191254DGDS en date du 19 décembre 2019 portant prolongation de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI) et nommant Mme Johanne BOURNEZ directrice par intérim et Mme Sarah COHEN BOULAKIA et de M. Bogdan CAUTIS aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Mme Johanne BOURNEZ, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

II. Madame Sarah COHEN BOULAKIA, professeure à l'Université Paris-Saclay et M. Bogdan CAUTIS, professeur à l'Institut Universitaire de Technologie d'Orsay, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201029INSHS

Décision portant nomination de M. Valentin Patilea aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST » ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du CREST en date du 25 février 2020 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} mai 2020, M. Valentin Patilea, Professeur des universités à l'ENSAI, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 9194 intitulée « Centre de Recherche en Economie et Statistique - CREST », jusqu'au 31 décembre 2020.

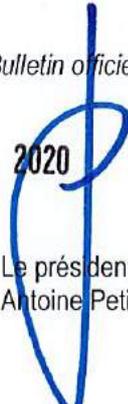
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

8 - SEP. 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201424INS2I

Décision portant nomination de Mme Sophie ROSSET aux fonctions de directrice, de Mme Bérengère PODVIN DELARUE et de Mme Anne VILNAT aux fonctions de directrices adjointes de l'unité propre de recherche UPR3251 intitulée « Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191254DGDS en date du 19 décembre 2019 portant prolongation de l'unité propre de recherche UPR3251 intitulée Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) et nommant Mme Sophie ROSSET directrice par intérim et Mmes Bérengère PODVIN DELARUE et Anne VILNAT directrices adjointes par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Mme Sophie ROSSET, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

II. Madame Bérengère PODVIN DELARUE, chargée de recherche au CNRS et Mme Anne VILNAT, professeure à l'Université Paris-Saclay, sont nommées directrices adjointes de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

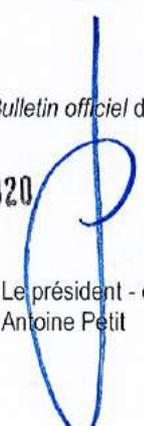
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 septembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200406INSHS

Décision portant nomination de M. Arnaud Le Pillouer et Mme Stéphanie Hennette-Vauchez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD) et nommant M. Jean-Louis Halperin directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Arnaud Le Pillouer, professeur à l'Université Paris Nanterre et Mme Stéphanie Hennette-Vauchez, professeur à l'Université Paris Nanterre, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 JUIL. 2020


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201600INS2I

Décision portant nomination de Mme Elena Veronica Belmega aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS) et nommant M. Olivier Romain directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elena Veronica Belmega, Maître de conférences à l'ENSEA, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2020 et pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8051.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201394INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Gervais-Lambony, directeur, de Mme Isabelle Sidéra, directrice adjointe, et nomination de Anne Yvonne Guillou et de M. Pierre-Marie Blanc respectivement aux fonctions de directrice par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Mondes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191246DGDS en date du 13 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée MSH Mondes ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Gervais-Lambony, directeur de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Mondes, à compter du 1^{er} septembre 2020, appelé à d'autres fonctions.

Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Sidéra, directrice adjointe de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Mondes, à compter du 1^{er} septembre 2020, démissionnaire.

A compter de cette même date, Mme Anne Yvonne Guillou, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Monde, pour la durée fixée dans la décision DEC191246DGDS portant renouvellement de l'unité.

A compter de cette même date, M. Pierre-Marie Blanc, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Monde, pour la durée fixée dans la décision DEC191246DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 3 septembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201734DR06

Décision portant nomination de M. Sylvain Ponticelli, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'information scientifique et technique (INIST) ;

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 portant création ou approuvant le renouvellement de l'unité UPS76, intitulée Institut de l'information scientifique et technique (INIST), dont la directrice est Mme Claire François ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sylvain Ponticelli, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS76 à compter du 14 septembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 23 septembre 2020.

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Claire François



DEC201733DR06

Décision portant nomination de Mme Marie Rambeau, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement (LCPME)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 portant création ou approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement (LCPME), dont le directeur est M. Alain Walcarius ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie Rambeau, Ingénieur d'études, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7564 à compter du 14 septembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 23 septembre 2020.

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Alain Walcarius



DEC201718DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Nectoux, assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée FEMTO-ST

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130998DR06 du 23 mai 2013 portant nomination de M. Patrick Nectoux aux fonctions d'assistant de prévention dans l'unité UMR6174 FEMTO-ST département AS2M ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Patrick Nectoux dans l'unité du CNRS UMR6174 FEMTO-ST à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Besançon, le 21 septembre 2020

Le directeur de l'unité
Laurent Larger

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent



DEC201380DR06

Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC190340DIST portant nomination de Mme Claire François aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS76, intitulée INIST ;

Vu l'avis de la CLHSCT en date du 3 juillet 2020 ;

Considérant que Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les **14, 15, 21, 22 février 2013** et **14 et 15 mars 2013**,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, adjointe technique ATC3, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 27/07/2020

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

La directrice de l'unité
Claire François



DEC200805DR07

Décision portant nomination de Mme Mathilde BOUCHET-COMBE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242 intitulée « Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'UMR5242 intitulée « Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon » et nommant **Madame Florence RUGGIERO-ALLARD** en qualité de directrice;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option « *sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à **Mathilde BOUCHET-COMBE** le **03/03/2020** par **APAVE Formation** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 09 avril 2020.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mathilde BOUCHET-COMBE, *ingénieur d'étude*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de *5 ans* à compter du **01 mars 2020**.

Article 2 : Missions¹

Mathilde BOUCHET-COMBE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mathilde BOUCHET-COMBE** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 06 juillet 2020,

La directrice de l'unité
RUGGIERO-ALLARD Florence

Visa du délégué régional du CNRS
FAURE Frédéric

Visa du président de
l'Ecole Normale Supérieure de Lyon
Pour le président et par délégation
Le vice-président Recherche
DAUXOIS Thierry

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC200774DR07

Décision portant nomination de M. Simon AMIARD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement »**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'UMR6293 intitulé « Génétique Reproduction et Développement » et nommant **Mme Chantal VAURY ZWILLER** en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche, option « sources non scellées – sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivré à **M. Simon AMIARD** le 19/02/2018 par **DEKRA Industrial SAS** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Simon AMIARD, chercheur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de *2 ans et 11 mois* à compter du **01 mars 2020**.

Article 2 : Missions¹

M. Simon AMIARD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Simon AMIARD** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Clermont Ferrand, le 04/03/2020

La directrice de l'unité
VAURY ZWILLER Chantal

Visa du délégué régional de l'INSERM
PELLA Dominique

Visa du délégué régional du CNRS
FAURE Frédéric

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
BERNARD Mathias

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC201585INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Marinesco en qualité de directeur de l'unité mixte de service n°3453 intitulée « Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Guy Mouchiroud, directeur de l'unité mixte de service susvisée à compter du 31 août 2020.

II. M. Stéphane Marinesco, Chargé de recherche à l'Inserm, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200871DR07

Décision portant nomination de M. Alain BERNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie »**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5138 intitulé « Archéologie et Archéométrie » ;

Vu la décision n°DEC172222INSHS du 18 juillet 2017 nommant **Mme Cécile BATIGNE-VALLET** en qualité de directrice de cette unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option « *sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules* » délivré à **M. Alain BERNET** le 06/01/2020 par **APAVE Formation** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Alain BERNET, *technicien*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de *5 ans* à compter du **19 mars 2020**.

Article 2 : Missions¹

M. Alain BERNET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Alain BERNET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon le 12 mars 2020

La directrice de l'unité
BATIGNE-VALLET Cécile

Visa du délégué régional du CNRS
FAURE Frédéric

Visa de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Pour la présidente empêchée
la Directrice Générale des Services
GAZEL Irène

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC192077DR08

Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN ;

Vu la décision DEC191574INSIS du 20 juin 2019 nommant Mme Isabelle LAFFEZ, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » GREMAN ;

Vu l'avis du conseil de l'unité du 16 avril 2016 ;

Considérant que M. David CHOUTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS de Paris B, du 22 septembre au 18 novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David CHOUTEAU, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies », à compter du 20 juin 2019.

M. David CHOUTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David CHOUTEAU, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 30 septembre 2019

La Directrice de l'Unité
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC192075DR08

Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR/UMR¹ 7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC191574INSIS du 20 juin 2019 nommant Mme Isabelle LAFFEZ, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » GREMAN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées - générateurs électriques de rayon X et accélérateurs de particules* » délivré à M. Sylvain ROGER le 08 février 2017 par l'APAVE ;

Vu l'avis du conseil de l'unité du 15 mars 2019.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Sylvain ROGER, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08 février 2017.

Article 2 : Missions²

M. Sylvain ROGER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Sylvain ROGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à, le

La Directrice de l'Unité
Isabelle LAFPEZ

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC200238DR08

Décision portant nomination de M. Yohann GORENDS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7002, intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT), dont le directeur est Vincent T'KINDT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yohann GORENDS, Technicien RF Classe Normale, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité ERL7002 ROOT à compter du 24 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 24 janvier 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Vincent T'KINDT



DEC193264CNPS

Décision portant nomination de Monsieur Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Damien MONCOQ, ingénieur de recherche (IR1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes, 3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans Cedex 2.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, Monsieur Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

CNRS

CNPS

1 place Aristide Briand

92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 54 88

www.cnrs.fr



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC201059INSB

Décision portant nomination de M. Daniel Metzger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) » ;

Vu la décision DEC191948INSB du 18 juillet 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Beretz aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) » ;

Vu la décision DEC193213INSB du 7 février 2020 portant prolongation de M. Alain Beretz aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1er

À compter du 1^{er} juillet 2020, M. Daniel Metzger, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2020

Le président-directeur général
Antoine Petit





DEC201112DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chheng Ngov, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161932DR10 du 18 juillet 2016 portant nomination de Mme Chheng Ngov aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Chheng Ngov, dans l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC), à compter du 30 juin 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 juin 2020

Le directeur de l'unité
Jean Weiss

Jean WEISS
Directeur

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel BENEKEN



DEC201541DR10

Décision portant nomination de M. Wilfried GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que M. Wilfried GRANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Wilfried GRANGE, maître de conférence, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 22 juillet 2020.

M. Wilfried GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Wilfried GRANGE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 août 2020

Le directeur d'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg



DEC201541DR10

Décision portant nomination de M. Wilfried GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que M. Wilfried GRANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Wilfried GRANGE, maître de conférence, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 22 juillet 2020.

M. Wilfried GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Wilfried GRANGE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 août 2020

Le directeur d'unité
Pierre Rabu



Pierre RABU
Directeur de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENÈKEN

DEC201542DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur David Bock, assistant de prévention (AP) au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180094DR10 du 19 janvier 2018 portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par Monsieur David Bock, au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) à compter du 30 avril 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 août 2020

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



DEC201542DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur David Bock, assistant de prévention (AP) au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180094DR10 du 19 janvier 2018 portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par Monsieur David Bock, au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) à compter du 30 avril 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

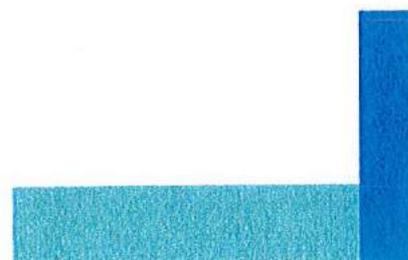
Fait à Strasbourg, le 10 août 2020

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

**Le Directeur de l'UPR 9022
du C.N.R.S**

Pr Jean-Luc IMLER

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie



DEC201416INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Peggy ZWOLINSKI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP) et nommant M. François VILLENEUVE directeur et Mme Gulgun ALPAN directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Gulgun ALPAN, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 31 décembre 2019.

II. A compter du 1^{er} juillet 2020, Mme Peggy ZWOLINSKI, Professeure à l'Institut polytechnique de Grenoble, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 JUIL. 2020**



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC201011INC

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne MILET et nomination de M. Didier BOTURYN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) et nommant M. Serge Cosnier, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne Milet, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juillet 2020.
- II. M. Didier Boturyn, DR1 au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201385INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Christophe Sourisseau et nomination de Mme Giulia Boetto directrice par intérim et de M. Emmanuel Botte et Mme Corinne Rousse, directeur adjoint et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7299 intitulée Centre Camille Julian

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7299 intitulée Centre Camille Julian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) et nommant M. Jean-Christophe Sourisseau directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Christophe Sourisseau directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2020.

II. A compter de cette même date et jusqu'au 31 janvier 2021,

Mme Giulia Boetto, chargée de recherche, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Emmanuel Botte, chargé de recherche, et Mme Corinne Rousse, maître de conférences à l'Université Aix-Marseille, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC201372INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Arnaud Lami aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « *Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)* »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7268 intitulée « *Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)* » et nommant M. Michel Signoli directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Arnaud Lami, maître de conférence à Aix-Marseille Université, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7268, en remplacement de M. Pascal Adalian, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC193267CNPS

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane NICOLAS, ingénieur de recherche (IR1), est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques dans le domaine de la plongée subaquatique scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane NICOLAS demeure affecté à la délégation Provence et Corse, 31 chemin Joseph Aiguier, 13402 Marseille cedex 09

Article 2

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, Monsieur Stéphane NICOLAS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

**CNRS
CNPS**

1 place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 54 88
www.cnrs.fr



Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC201466INSU

Décision portant nomination de Madame Hélène FENET aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191254DGDS en date du 19 décembre 2019 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

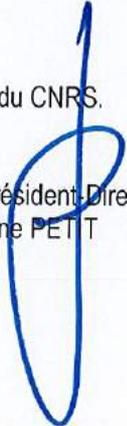
I. A compter du 1^{er} janvier 2020, Madame Hélène FENET, Professeur des universités au sein de l'Université de Montpellier, est nommée Directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 SEP. 2020**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201463INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrick SEYLER et nomination de Monsieur Patrick LACHASSAGNE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191254DGDS en date du 19 décembre 2019 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2020, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Patrick SEYLER, Directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Patrick LACHASSAGNE, Chercheur à l'IRD, est nommé Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **07 SEP. 2020**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201363INEE

Décision portant nomination de M. Stéphane Hourdez aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8222 intitulée « *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)* »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8222 intitulée « *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)* » et nommant Mme Katell Guizien directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC193100INEE en date du 20 décembre 2019 portant nomination de M. Stéphane Hourdez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2020, M. Stéphane Hourdez, chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision n°DEC193100INEE portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8222 intitulée « *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)* ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201417INS2I

Décision portant nomination de M. Christian ARTIGUES aux fonctions de directeur du groupement de recherche **GDR3002** intitulé Recherche Opérationnelle (RO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création du groupement de recherche GDR3002 intitulé Recherche Opérationnelle (RO) ;

Vu la décision DEC192909INS2I du 22 novembre 2019 portant nomination de M. Christian ARTIGUES aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR3002 intitulé Recherche Opérationnelle (RO) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian ARTIGUES, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur du groupement de recherche susvisé, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 JUIL. 2020**

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201388INP

Décision portant nomination de M. Thierry STOECKLIN aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR3575 intitulé Dynamique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation (THEMS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC193211INP portant cessation de fonctions et nomination de M. Thierry STOECKLIN aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR3575 intitulé Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires: théorie, modélisation, simulation (THEMS)

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2020, Monsieur Thierry STOECKLIN, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS est nommé directeur du groupement de recherche susvisé jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201406INSB

Décision portant cessation de fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5293 intitulée « Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) » de Mme Céline Véga-Roiatti.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5293 intitulée « Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) » ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée de Mme Céline Véga-Roiatti, à compter du 6 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201381INSB

Décision portant nomination de Mme Isabelle Sagot aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5095 intitulée « Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte recherche n°5095 intitulée « Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} septembre 2020, Mme Isabelle Sagot, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201022DR15

Décision portant nomination de M. Mathieu DUTTINE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°171277DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UMR 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons x, accélérateurs de particules délivré à M. Mathieu DUTTINE le 5 février 2020 par la Société APAVE Formation ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Mathieu DUTTINE, IECN, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 13 mars 2020.

Article 2 : Missions¹

M. Mathieu DUTTINE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Mathieu DUTTINE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Fait à Talence, le 14 mai 2020

Le directeur d'unité

Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



DEC201188INC

Décision portant nomination de M. Naoki Ohashi et M. David Lechevalier aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte internationale UMI3629 intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures" (LINK)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181903DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK)" et nommant M. Fabien Grasset, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC1930331NC en date du 18 décembre 2019 portant nomination de M. David Berthebaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures » (LINK) ;

Vu la décision DEC2004081NC portant nomination de M. Naoki Ohashi et M. David Lechevalier aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte internationale UMI3629 intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures" (LINK) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Naoki OHASHI, directeur de recherche au National Institute for Materials Science (NIMS) et M. David LECHEVALIER, directeur de recherche à la Compagnie de Saint-Gobain, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte internationale susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201323INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination M. Philippe Blanchard, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH-Anjou)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) et nommant M. Marc SALLE, directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc SALLE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 10 juillet 2020.

II. A compter de cette même date, M. Philippe BLANCHARD, DR1 au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201667DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Audrey Moreau aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision DEC181000DAJ du 27 février 2018 portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Mme Audrey Moreau est nommée aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} septembre 2020, en remplacement de Mme Marjorie Nanteuil appelée à d'autres fonctions.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201653DAJ

Décision portant nomination de Mme Sandrine Sagan aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC171948DAJ du 31 mai 2017 portant nomination de M. Erick Dufourc aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie (INC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2020, Mme Sandrine Sagan, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie, en charge de la thématique « chimie organique et supramoléculaire, chimie du vivant et pour le vivant », en remplacement de M. Erick Dufourc, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201624DAJ

Décision portant nomination de Mme Vanessa Tocut aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC162003DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de M. Jean-Pierre Reyes aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1er. – Il est mis fin aux fonctions de M Jean-Pierre Reyes, directeur adjoint administratif de l'INSU à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 2. – A compter de cette même date, Mme Vanessa Tocut, ingénieure de recherche hors classe, est nommée directrice adjointe administrative de l'INSU.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201636DAJ

Décision portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC162001DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Sandra Guillemaud aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement ;

DECIDE :

Article 1er. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Sandra Guillemaud, directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 2. – A compter de cette même date, Mme Carine Constans, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et Environnement .

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201475DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication (DIRCOM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014 portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication ;

Vu la décision DEC201474DAJ portant nomination de Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication (DIRCOM) ;

DÉCIDE :

Art. 1er. –Délégation permanente est donnée à Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DIRCOM).

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Chevallon, directrice de la communication, délégation est donnée à M. Fabrice Impériali, directeur adjoint à la direction de la communication, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er} dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC201593DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Zoï Kapoula, directrice de la FRE2022 intitulée « Physiopathologie de la vision et de la motricité binoculaire » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181902DGDS du 21 décembre 2018 portant création de la FRE2022, intitulée « Physiopathologie de la vision et de la motricité binoculaire » (IRIS), dont la directrice est Madame Zoï Kapoula ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Zoï Kapoula, directrice de la FRE2022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201602DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Limat, directeur de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7057, intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), dont le directeur est Monsieur Laurent Limat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent Limat, directeur de l'UMR7057, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Limat, délégation de signature est donnée à Madame Florence Gazeau, directrice de recherche, et à Madame Carole Philippe-Barache, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC171080DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201491DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7162, intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), dont le directeur est Monsieur Christiano Ciuti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christiano Ciuti, directeur de l'UMR7162, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christiano Ciuti, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent Repain, professeur des universités, à Madame Nathalie Merlet, assistante ingénieure, à Madame Jocelyne Moreau, technicienne de classe normale, et à Madame Sandrine Di Concetto, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190544DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201227DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Dumoulin, directeur par intérim de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7227, intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA), dont le directeur par intérim est Monsieur David Dumoulin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David Dumoulin, directeur par intérim de l'UMR7227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Dumoulin, délégation de signature est donnée à Monsieur Banduka Da Silva, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171098DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 24 février 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201493DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrice Coll, directeur de l'UMR7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » (LISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR7583, intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » (LISA), dont le directeur est Monsieur Patrice Coll ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrice Coll, directeur de l'UMR7583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice Coll, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice Marticorena, directrice de recherche, à Madame Karine Desboeufs, professeurs des universités, à Madame Bénédicte Picquet-Varrault, professeur des universités, et à Madame Geneviève Tual, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171104DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201340DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christian MOUGIN, directeur par intérim de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement - FIRE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement - FIRE, dont le directeur est M. Johnny GASPERI ;

Vu la décision DEC201045INEE du 1er juillet 2020 portant nomination de M. Christian MOUGIN aux fonctions de directeur par intérim de la FR3020 à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian MOUGIN, Directeur de l'unité FR3020, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MOUGIN, délégation de signature est donnée à M. Naoise NUNAN (DR), directeur-adjoint et Mme Anne CARDODO (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC183329DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour la déléguée de la circonscription Paris-Centre et par
délégation,

L'adjointe à la déléguée régionale
Marjolaine ROBILLARD



DEC201620DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile BERNARD, directrice de l'unité UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, dont la directrice est Mme Sarah SAMADI ;

Vu la décision DEC201250INEE du 24 juillet 2020 portant nomination de Mme Cécile BERNARD aux fonctions de directrice par intérim de l'UMS2700 à compter du 17 juin 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile BERNARD, Directrice de l'unité UMS2700, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC190471DR02 du 29 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC201594DAJ

Décision portant modification de la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200897DAJ modifiée du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu décision DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Mme Kervestin-Yates aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Centre.

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} septembre 2020, la décision DEC200897DAJ susvisée est modifiée comme suit :

1.1 Aux visas, les termes « *Vu la décision DEC162588DR02 du 18 novembre 2016 portant nomination de Mme Julie Zittel aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation (SPV) de la délégation Paris B* » sont remplacés par : « *Vu la décision n°DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Mme Kervestin-Yates aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Centre* ».

1.2 L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale et de Mme Marjolaine Robillard, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines et à Mme Stéphanie Kervestin-Yates, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1 de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201696DR02

Décision portant délégation de signature à M. Mickael TANTER, directeur de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, dont le directeur est M. Mickael TANTER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mickael TANTER, directeur de l'unité FRE2031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael TANTER, délégation de signature est donnée à M. Mathieu PERNOT (CR), directeur-adjoint, Mme Salima HAMOUMI (T), gestionnaire et Mme Nicole MERCIER (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190181DR02 du 11 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC201614DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Andrea-Luz GUTIERREZ-CHOQUEVILCA, directrice de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, dont le directeur est M. Frédéric KECK;

Vu la décision DEC201229INSHS du 28 juillet 2020 portant nomination de Mme Andrea-Luz GUTIERREZ-CHOQUEVILCA aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR7130 à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Andrea-Luz GUTIERREZ-CHOQUEVILCA, Directrice de l'unité UMR7130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Andrea-Luz GUTIERREZ-CHOQUEVILCA, délégation de signature est donnée à M. Julien BONHOMME (MC), Mme Linda BRENDLIN (IE) et Mme Patricia RIGOLE (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC192820DR02 du 30 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201610DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, dont le directeur est M. Romain JULLIARD

Vu la décision DEC200589INEE du 13 mars 2020 portant cessation de fonction de M. Romain JULLIARD et nomination de Mme Emmanuelle PORCHER aux fonctions de directrice de l'UMR7204 à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC200589INEE supra à Mme Emmanuelle PORCHER, Directrice de l'unité UMR7204, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle PORCHER, délégation de signature est donnée à M. Colin FONTAINE, (CR), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200927DR02 du 1^{er} avril 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201618DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne CASOLI, directrice de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, dont le directeur est M. Claude CATALA ;

Vu la décision DEC200896INSU du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de M. Claude CATALA et nomination de Mme Fabienne CASOLI aux fonctions de directrice de l'UMS2201 à compter du 13 mars 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne CASOLI, Directrice de l'unité UMS2201, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne CASOLI, délégation de signature est donnée à Mme Christine BALSAMO (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190216DR02 du 11 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC201592DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique LE FUR, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Paris B ;

Vu la décision DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Stephanie KERVESTIN-YATES, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjolaine ROBILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Dominique LE FUR, responsable du service des Ressources Humaines et, à compter du 1er septembre 2020, à Mme Stephanie KERVESTIN-YATES, responsable du service Partenariat et Valorisation.

Article 3

La décision DEC200931DR02 du 1er avril 2020 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale,

Véronique DEBISSCHOP



DEC201591DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre

LA DELEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique LE FUR, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Paris B ;

Vu la décision DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Stephanie KERVESTIN-YATES, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre, délégation est donnée à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Dominique LE FUR, responsable du service des Ressources Humaines et, à compter du 1^{er} septembre 2020, à Mme Stephanie KERVESTIN-YATES, responsable du service Partenariat et Valorisation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD, délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire à :

- Mme Isabelle BART (AI), chargée de l'appui au pilotage et de la gestion des crédits délégués au service du personnel et des ressources humaines de la DR2,
- Mme Marie-Jeanne GAUDOIN (IE), responsable du pôle Affaires générales de la DR2



Article 4

La décision DEC200931DR02 du 1^{er} avril 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée à compter du 31 août 2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale,

Véronique DEBISSCHOP



DEC201465DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC201092INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 15/08/2020 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand REMY, délégation est donnée à Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/08/2020

Le directeur d'unité
Monsieur Charles FAVRE

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascale FUSEAU

DEC201464DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Charles FAVRE*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC201092INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 15/08/2020 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles FAVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, et Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC192069DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/08/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Charles FAVRE

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascale FUSEAU

DEC201408DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8000 intitulée Institut de chimie physique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8000, intitulée « Institut de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie ERARD, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie ERARD, délégation est donnée à Monsieur Israël MBOMEKALLE, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie ERARD et de Monsieur Israël MBOMEKALLE, délégation est donnée à Madame Wafa ZAIED, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2020

Le directeur d'unité
Monsieur Guillaume VAN DER REST

Madame Marie ERARD

Monsieur Israël MBOMEKALLE

Madame Wafa ZAIED

DEC201407DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guillaume VAN DER REST*, directeur de l'unité *UMR8000* intitulée *Institut de chimie physique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8000, intitulée « Institut de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité UMR8000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VAN DER REST, délégation de signature est donnée à Madame Marie ERARD, professeure, Monsieur Israël MBOMEKALLE, chargé de recherche, et Madame Wafa ZAIED, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC192997DR04 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Guillaume VAN DER REST

Madame Marie ERARD

Monsieur Israël MBOMEKALLE

Madame Wafa ZAIED

DEC201383DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises »,

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique VERON, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique VERON, délégation est donnée à Monsieur Raphaël THON, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17/07/2020

Le directeur d'unité
Madame Edith WILMART

Madame Véronique VERON

Monsieur Raphaël THON

DEC201382DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée *Direction déléguée à la formation pour les entreprises*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises »,

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Véronique VERON, assistante ingénieure, et Monsieur Raphaël THON, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190267DR04 du 01/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17/07/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Edith WILMART

Madame Véronique VERON

Monsieur Raphaël THON

DEC201589DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre GUIBENTIF*, directeur de l'unité *USR3683* intitulée *Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC200168INSHS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC200924INSHS nommant Monsieur Pierre GUIBENTIF directeur de l'unité à compter du 01/07/2020 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre GUIBENTIF, directeur de l'unité USR3683, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GUIBENTIF, délégation de signature est donnée à Madame Maryse BRESSON, professeure, et à Madame Al Amira Yara HODROJ, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC200691DR04 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/07/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Pierre GUIBENTIF

Madame Maryse BRESSON

Madame Al Amira Yara HODROJ

DEC201686DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9194, intitulée « Centre de recherche en économie et statistique », dont le directeur est Monsieur Arnak DALALYAN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Teddy ARRIF, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Teddy ARRIF, délégation est donnée à Madame Murielle JULES, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Teddy ARRIF et de Madame Murielle JULES, délégation est donnée à Madame Edith VERGER, secrétaire administrative classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.
décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/09/2020

Le directeur d'unité
Monsieur Arak DALALYAN

Monsieur Teddy ARRIF

Madame Murielle JULES

Madame Edith VERGER

DEC201685DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Arnak DALALYAN*, directeur de l'unité *UMR9194* intitulée *Centre de recherche en économie et statistique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9194, intitulée « Centre de recherche en économie et statistique », dont le directeur est Monsieur Arnak DALALYAN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Arnak DALALYAN, directeur de l'unité UMR9194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnak DALALYAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Teddy ARRIF, ingénieur de recherche, Madame Murielle JULES, assistante ingénieure, et Madame Edith VERGER, secrétaire administrative classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC200149DR04 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15/09/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Arnak DALALYAN

Monsieur Teddy ARRIF

Madame Murielle JULES

Madame Edith VERGER

DEC201590DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200168INSHS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC200924INSHS nommant Monsieur Pierre GUIBENTIF directeur de l'unité à compter du 01/07/2020 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Maryse BRESSON, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryse BRESSON, délégation est donnée à Madame Al Amira Yara HODROJ, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/07/2020

Le directeur d'unité
Monsieur Pierre GUIBENTIF

Madame Maryse BRESSON

Madame Al Amira Yara HODROJ

DEC201627DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191254DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8623, intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Madame Johanne COHEN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Monique GRANON, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique GRANON, délégation est donnée à Monsieur Laurent DARRÉ, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique GRANON et de Monsieur Laurent DARRÉ, délégation est donnée à Monsieur Bogdan CAUTIS, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2020

Le directeur d'unité
Madame Johanne COHEN

Madame Monique GRANON

Monsieur Laurent DARRÉ

Monsieur Bogdan CAUTIS

DEC201626DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Johanne COHEN*, directeur de l'unité *UMR8623* intitulée *Laboratoire de recherche en informatique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191254DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8623, intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Madame Johanne COHEN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Johanne COHEN, directeur de l'unité UMR8623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Johanne COHEN, délégation de signature est donnée à Madame Monique GRANON, ingénieure d'études, Monsieur Laurent DARRÉ, ingénieur de recherche, et Monsieur Bogdan CAUTIS, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC193160DR04 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Johanne COHEN

Madame Monique GRANON

Monsieur Laurent DARRÉ

Monsieur Bogdan CAUTIS

DEC200917DR05

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Pennec et Mme Cécile Vincenti, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), dont la directrice est Mme Fabienne Samson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Pennec, CR, et Mme Cécile Vincenti, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 10 mars 2020

La directrice d'unité
Fabienne Samson

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200916DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Samson, directrice de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), dont la directrice est Mme Fabienne Samson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Samson, directrice de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Samson, délégation de signature est donnée à M. Hervé Pennec, CR, et Mme Cécile Vincenti, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192057DR05 du 16 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 mars 2020

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC201604DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Francine Bizot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'Audit Interne (DAI), dont le directeur par intérim est M. Bernard Jollans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Francine Bizot, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} septembre 2020

Le directeur d'unité par intérim
Bernard Jollans

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201603DR05

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Jollans directeur par intérim de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'Audit Interne (DAI), dont le directeur par intérim est M. Bernard Jollans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Jollans, directeur de l'unité MOY1673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Jollans, délégation de signature est donnée à Mme Francine Bizot, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172731DR05 du 28 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} septembre 2020

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC201300DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Sylvie ANDRE MAYER directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ;

Vu la décision DEC201061INSU du 29 juillet 2020 portant nomination de Anne Sylvie ANDRE MAYER aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Sylvie ANDRE MAYER directrice de l'unité UMR7359 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Sylvie ANDRE MAYER, délégation de signature est donnée à M. Fabrice GOLFIER, MCF et directeur adjoint, Mme Camille GAGNY, Ingénieure de recherche et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192261DR06 du 26/08/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 29 juillet 2020

La Déléguée Régionale
Edwige

HELMER-LAURENT



DEC201695DR06

Décision portant délégation de signature à M. Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy dont le directeur est Didier WOLF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Didier WOLF directeur de l'unité UMR7039 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Didier WOLF, délégation de signature est donnée à M. Thierry DIVOUX, Professeur et directeur adjoint, Mme Monique Bilon, Ingénieur d'étude et responsable administrative et à Mr Vincent TISSERAT, Responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192200DR06 du 26/08/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 15 septembre 2020

La Déléguée Régionale
Edwige

HELMER-LAURENT



DEC201495DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Mary FORD directrice par intérim de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG) dont la directrice par intérim est Mary FORD

Vu la décision DEC200982INSU du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur Raphael PIK aux fonctions de directeur et portant nomination de Madame Mary FORD aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG) et de Monsieur Yves MARROCCHI aux fonctions de directeur adjoint par intérim ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2020, délégation est donnée à Mme Mary FORD directrice par intérim de l'unité UMR7358 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mary FORD, délégation de signature est donnée à M. Yves MARROCCHI, CR et Directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves MARROCCHI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, IE et Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n° DEC192202DR06 du 26/08/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 4 août 2020

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC201694DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DIVOUX, Mme Monique Bilon, Mr Vincent TISSERAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy , dont le directeur est Didier WOLF

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Thierry DIVOUX**, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX, délégation est donnée à Mme **Monique Bilon** Ingénieur d'étude et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX et de Mme Monique Bilon délégation est donnée à Mr Vincent TISSERAT, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

La décision DEC192290DR06 du 26/08/2019 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (PRM) est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 15 septembre 2020

le directeur d'unité
Didier WOLF



DEC201301DR06

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOLFIER, Mme Camille GAGNY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ()

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ;

Vu la décision DEC201061INSU du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Anne Sylvie ANDRE MAYER aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice GOLFIER, MCF et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GOLFIER, délégation est donnée à Mme Camille GAGNY Ingénieure de recherche et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 29 juillet 2020

la directrice d'unité
Anne Sylvie ANDRE MAYER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201630DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne GEGOUT-PETIT directrice de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) ;

Vu la décision DEC200999INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de Mme Anne GEGOUT-PETIT aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne GEGOUT-PETIT directrice de l'unité UMR7502 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Anne GEGOUT-PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Laurence QUIROT, IE et responsable administrative, Mr Didier GEMMERLE, IR et responsable informatique, Mr Jean Marc SAC-EPEE, IR et Ingénieur Calculs, Mr Jérémy FAUPIN, Directeur-Adjoint et professeur, Mr Thomas STOLL, Directeur-Adjoint et professeur , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192217DR06 du 26 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} septembre 2020

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC201623DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2035 intitulée Solvation: avancées théoriques et expérimentales(SolvATE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2035, intitulée Solvation: avancées théoriques et expérimentales (SolvATE) dont la directrice est Francesca INGROSSO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Séverine BONENBERGER, TCE Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 2 septembre 2020

La directrice d'unité
Francesca INGROSSO

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201622DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca INGROSSO directrice de l'unité GDR2035 intitulée Solvation: avancées théoriques et expérimentales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2035, intitulée Solvation: avancées théoriques et expérimentales (SolvATE) dont la directrice est Francesca INGROSSO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Francesca INGROSSO , directrice de l'unité GDR2035 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca INGROSSO , délégation de signature est donnée à Mme Séverine BONENBERGER, TCE Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 2 septembre 2020

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC201631DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence QUIROT, IE et responsable administrative, Mr Didier GEMMERLE, IR et responsable informatique, Mr Jean Marc SAC-EPEE, IR et Ingénieur Calculs, Mr Jérémie FAUPIN, Directeur-Adjoint et professeur, Mr Thomas STOLL, Directeur-Adjoint et professeur, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL), dont la directrice est Mme Anne GEGOUT-PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence QUIROT, IE et responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT, délégation est donnée à Mr Didier GEMMERLE, IR et responsable informatique aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT et de Mr Didier GEMMERLE délégation est donnée à Mr Jean Marc SAC-EPEE, IR et Ingénieur Calculs, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT, de Mr Didier GEMMERLE et de Mr Jean Marc SAC-EPEE, délégation est donnée à Mr Jérémie FAUPIN, Directeur-Adjoint et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT, de Mr Didier GEMMERLE, de Mr Jean Marc SAC-EPEE et de Mr Jérémie FAUPIN, délégation est donnée à Mr Thomas STOLL, Directeur-Adjoint et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} septembre 2020

La directrice d'unité
Anne GEGOUT-PETIT



DEC201084DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont la directrice est Mme Laurence TRESSE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence TRESSE, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILLEUX, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 juin 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 139 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020

DEC201277DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC201084DR07 du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont la directrice est Mme Laurence TRESSE ;

Vu la décision DEC201084DR07 du 2 juin 2020 donnant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC201084DR07 du 2 Juin 2020 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence TRESSE, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILLEUX, Ingénieur de recherche, et à Mme Bérengère CHAMORET Ingénieure d' études aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC201456DR07

Décision portant délégation de signature à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510, intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, dont le directeur est M. Eric MAIRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MAIRE, délégation de signature est donnée à M. Bernard NORMAND, Directeur adjoint, à M. Laurent CHAZEAU, Professeur, à Monsieur PEREZ, Professeur, et à Mme Jalila SECOND, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er août 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 139 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020

DEC201504DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne;

Vu les statuts modifiés du groupement d'intérêt économique INGENIERIE@LYON adoptés le 11 juin 2020 par l'assemblée générale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation ponctuelle est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, les statuts susvisés.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201617DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MARINESCO, directeur par intérim de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3453, intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier,

Vu la décision DEC 201585INSB du 7 Septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Marinesco en qualité de directeur par interim de l'unité mixte de service n°3453 intitulée " Santé Lyon-Est – Louis Léopold Ollier "

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Stéphane MARINESCO, directeur par intérim de l'unité UMS3453, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MARINESCO, délégation de signature est donnée à Mme Virginie VASSEUR, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 139 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020

DEC201619DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Angela SIRIGU, directrice de l'unité UMR5229 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5229, intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, dont la directrice est Mme Angela SIRIGU ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Angela SIRIGU, directrice de l'unité UMR5229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela SIRIGU, délégation de signature est donnée à M. Léon TREMBLAY, Directeur adjoint, à M. Jean-René DUHAMEL, Directeur de Recherche, et à Mme Annie BUSSON Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 139 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020

DEC201687DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pierluigi BASSO, directeur par intérim de l'unité UMR5191 intitulée INTERACTIONS, CORPUS, APPRENTISSAGE, REPRESENTATIONS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5191, intitulée INTERACTIONS, CORPUS, APPRENTISSAGE, REPRESENTATIONS,

Vu la décision DEC200983INSHS du 10 Septembre 2020, portant nomination de M. Pierluigi Basso aux fonctions de directeur par interim et de Mme Isabel Colon de Carvajal aux fonctions de directrice adjointe par interim de l'unité UMR5191, intitulée INTERACTIONS, CORPUS, APPRENTISSAGE, REPRESENTATIONS,

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. pierluigi BASSO, directeur par intérim de l'unité UMR5191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. pierluigi BASSO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON de CARVAJAL, directrice adjointe par interim et Mme Lucie BUJON, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162551DR07 du 16 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision qui prend effet au 8 Février 2020, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 septembre 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 139 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020

DEC190652DR08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Charles BILLAUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7002, intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT), dont le directeur est M. Vincent T'KINDT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles BILLAUT, délégation est donnée à Mme Christelle GRANGE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 13 février 2019

Le directeur d'unité
Vincent T'KINDT

DEC200995DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DUPUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs), dont le directeur est M. Olivier de VIRON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine DUPUY, Professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DUPUY, délégation est donnée à Mme Nathalie LONG, Directrice adjointe, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DUPUY et de Mme Nathalie LONG, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 30 avril 2020

Le directeur d'unité
Olivier de VIRON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200297DR08

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHAUVAUD, directeur de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le directeur est M. François RIGALLEAU ;

Vu la décision DEC200019INSHS du 28 janvier 2020 portant nomination de M. Frédéric CHAUVAUD aux fonctions de directeur et de M. Thierry OLIVE aux fonctions de directeur adjoint de l'USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHAUVAUD, directeur de l'unité USR3565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHAUVAUD, délégation de signature est donnée à M. Thierry OLIVE, Directeur de recherche, Directeur adjoint et à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192464DR08 du 12 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2020

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200219DR08

Décision portant délégation de signature à M. Karl JOULAIN, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime), dont le directeur est M. Yves GERVAIS ;

Vu la décision DEC193193INSIS du 20 décembre 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Karl JOULAIN aux fonctions de directeur de l'unité propre UPR3346 intitulé « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (PPRIME).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karl JOULAIN, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karl JOULAIN, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DUBOIS, Professeur d'université, M. Patrick VILLECHAISE, Directeur de recherche, M. Laurent DAVID, Professeur d'université, M. Didier SAURY, Professeur ENSMA, M. Mihai ARGHIR, Professeur d'Université, M. Valery VALLE, Professeur d'Université, M. Patrick BERTERRETTE, Ingénieur de recherche, Mme Geneviève ROBERT, Ingénieure de recherche, Mme Vanessa MILLET, Assistante ingénieure, M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche, M. Anthony BERNARD, Ingénieur de recherche, M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche et M. Janick LAUMONIER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190076DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2020

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC201326DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7013 Institut Denis Poisson (IDP)**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2016 portant création de l'unité UMR7013, intitulée Institut Denis Poisson (IDP), dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

Vu la décision DEC201067INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Luc MOLINET aux fonctions de directeur de l'UMR7013 l'Institut Denis Poisson (IDP).

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Pascal BASEILHAC, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, délégation est donnée à M. Luc HILLAIRET, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC et de M. Luc HILLAIRET, délégation est donnée à M. Julien BARRE, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, de M. Luc HILLAIRET et de M. Julien BARRE, délégation est donnée à M. Cédric LECOUCVEY, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, de M. Luc HILLAIRET, de M. Julien BARRE et M. Cédric LECOUCVEY, délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, de M. Luc HILLAIRET, de M. Julien BARRE, de M. Cédric LECOUEY, et de Mme Marie-France GRESPIER, délégation est donnée à Mme Anne LIGER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 juillet 2020

Le directeur d'unité
Luc MOLINET



DEC201325DR08

Décision portant délégation de signature à M. Luc MOLINET, directeur de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson (IDP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2016 portant création de l'unité UMR7013, intitulée Institut Denis Poisson (IDP), dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

Vu la décision DEC201067INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Luc MOLINET aux fonctions de directeur de l'UMR7013 l'Institut Denis Poisson (IDP).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc MOLINET, directeur de l'unité UMR7013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc MOLINET, délégation de signature est donnée à

- M. Pascal BASEILHAC, Directeur Adjoint, Directeur de recherche,
- M. Luc HILLAIRET, Sous-directeur, Professeur,
- M. Julien BARRE, Sous-directeur, Professeur,
- M. Cédric LECOUBEY, Sous-directeur, Professeur
- Mme Marie-France GRESPIER, Gestionnaire d'unité, Ingénieure d'études,
- Mme Anne LIGER, Gestionnaire d'unité, Technicienne de classe exceptionnelle,

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190047DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 juillet 2020

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC201111DR08

Décision portant délégation de signature à M. Denis BARATAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT.

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7252 intitulée XLIM.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis BARATAUD, responsable de l'axe SRF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD, délégation est donnée à M. Bernard RATIER, Responsable de l'axe RFE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD et de M. Bernard RATIER, délégation est donnée à M. Jean-Pierre CANCES, Responsable de l'axe SRI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD, de M. Bernard RATIER et de M. Jean-Pierre CANCES, délégation est donnée à M Yannis POUSSET, Directeur délégué (site de Poitiers), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES et de M. Yannis POUSSET, délégation est donnée, à M. Philippe ROY, Responsable de l'axe PHO, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET et de M. Philippe ROY, délégation est donnée à M. Daniel MENEVEAUX, Responsable de l'axe ASALI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET, de M. Philippe ROY et de M. Daniel MENEVEAUX, délégation est donnée à M. Samir ADLY, responsable de l'axe MATHIS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET, de M. Philippe ROY, de M. Daniel MENEVEAUX et de M. Samir ADLY, délégation est donnée à Mme Virginie REYTIER, Responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BARATAUD, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M Yannis POUSSET, de M. Philippe ROY, de M. Daniel MENEVEAUX, de M. Samir ADLY et de Mme Virginie REYTIER, délégation est donnée à Mme Françoise MERIGAUD, Coordinatrice RH, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 12 Juin 2020

Le directeur d'unité
Stéphane BILA

DEC201109DR08

Décision portant délégation de signature M. M. Stéphane BILA, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

Vu la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7252 intitulée XLIM.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane BILA, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BILA, délégation de signature est donnée à

- BARATAUD Denis, Professeur des Universités
- RATIER Bernard, Professeur des Universités
- CANCES Jean-Pierre, Professeur des Universités
- POUSSET Yannis, Professeur des Universités
- ROY Philippe, Directeur de Recherche
- MENEVEAUX Daniel, Professeur des Universités
- ADLY Samir, Professeur des Universités
- REYTIER Virginie, Attachée d'Administration de l'Etat
- MERIGAUD Françoise, Assistante ingénieure

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192857DR08 du 7 novembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 juin 2020

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC201108DR08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick MARACO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2039 intitulée Fédération de recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité FR2039, intitulée Fédération de recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITE), dont le directeur est Fabien HALTER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick MARACO, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mai 2020

Le directeur d'unité
Fabien HALTER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201026DR08

Décision portant délégation de signature à M. Fabien HALTER, directeur de l'unité FR2039 intitulée Fédération de recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité FR2039, intitulée Fédération de recherche pour l'Innovation et la Transition énergétique (FITE), dont le directeur est Fabien HALTER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Fabien HALTER, directeur de l'unité FR2039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien HALTER, délégation de signature est donnée à M. Patrick MARACO, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mai 2020

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200994DR08

Décision portant délégation de signature M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs), dont le directeur est M. Olivier DE VIRON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE VIRON, délégation de signature est donnée à Mme Christine DUPUY, Professeure des universités, Mme Nathalie LONG, Directrice adjointe, Chargée de recherche et à Mme Lucia PICARD, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190052DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 avril 2020

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200830DR08

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime), dont le directeur est M. Yves GERVAIS ;

Vu la décision DEC193193INSIS du 20 décembre 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Karl JOULAIN aux fonctions de directeur de l'unité propre UPR3346 intitulé « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (PPRIME).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain DUBOIS, Professeur d'université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, délégation est donnée à M. Patrick VILLECHAISE, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS et de M. Patrick VILLECHAISE, délégation est donnée à M. Laurent DAVID, Professeur d'université aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE et de M. Laurent DAVID, délégation est donnée à M. Didier SAURY, Professeur ENSMA aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID et de M. Didier SAURY, délégation est donnée à M. Mihai ARGHIR, Professeur d'Université aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY et de M. Mihai ARGHIR, délégation est donnée à M. Valery VALLE Professeur d'Université aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY, de M. Mihai ARGHIR et de M. Valery VALLE, délégation est donnée à M. Patrick BERTERRETICHE, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE et de M. Patrick BERTERRETICHE, délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieure de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETICHE et de Mme Geneviève ROBERT, délégation est donnée à Mme Vanessa MILLET, Assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETICHE, de Mme Geneviève ROBERT et de Mme Vanessa MILLET, délégation est donnée à M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETICHE, de Mme Geneviève ROBERT, de Mme Vanessa MILLET et de M. Denis BERTHEAU, délégation est donnée M. Anthony BERNARD, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETICHE, de Mme Geneviève ROBERT, de Mme Vanessa MILLET, de M. Denis BERTHEAU et de M. Anthony BERNARD, délégation est donnée à M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Laurent DAVID, de M. Didier SAURY, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETICHE, de Mme Geneviève ROBERT, de Mme Vanessa MILLET, de M. Denis BERTHEAU, de M. Anthony BERNARD et de M. Bruno LAMONGIE, délégation est donnée à M. Janick LAUMONIER, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



Article 14

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 15

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 janvier 2020

Le directeur d'unité
Karl JOULAIN



DEC200679DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3711 intitulée Bioactifs et Cosmétique (Cosm'actifs)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité GDR3711, intitulée Bioactifs et Cosmétique (Cosm'actifs), dont le directeur est M. Richard DANIELLOU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 février 2020

Le directeur d'unité
Richard DANIELLOU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200600DR08

Décision portant délégation de signature à M. Richard DANIELLOU, directeur de l'unité GDR3711 intitulée Bioactifs et Cosmétique (Cosmactifs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité GDR3711, intitulée Bioactifs et Cosmétique (Cosmactifs), dont le directeur est M. Richard DANIELLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard DANIELLOU, directeur de l'unité GDR3711, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard DANIELLOU, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190043DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2020

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC201642DR10

Décision portant délégation de signature à M. Rémi BARILLON, directeur de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien dont le directeur est M. Rémi BARILLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémi BARILLON, directeur de l'unité UMR7178 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi BARILLON, délégation de signature est donnée à M. Jean SCHIHIN, Ingénieur de recherche, à M. Eric MARCHIONI, Professeur, à Mme Caroline HABOLD, Chargée de recherche, à M. Patrice LAQUERRIERE, Professeur, à Mme Sandrine COURTIN, Professeur et à M. Laurent GROSS, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi BARILLON et de M. Jean SCHIHIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadine REINBOLD, Assistante ingénieur, à M. Mickael PUERTO, Assistant ingénieur, et à Mme Fabienne HAMEL, Assistante ingénieur, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183278DR10 du 20 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 9 septembre 2020.



Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC200955DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christian GRENZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian GRENZ, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GRENZ, délégation est donnée à M. François CARLOTTI, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GRENZ et de M. François CARLOTTI, délégation est donnée à M. Julien TOUBOUL, EC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 juin 2020

Le directeur d'unité
Richard SEMPÈRE



DEC200839DR13

Décision portant délégation de signature à *Guillaume MITTA*, directeur de l'unité *FR2043* intitulée « *Energie et Environnement (FREE)* » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019, approuvant la création de l'unité *FRE2043 Energie et Environnement (FREE)* » dont le directeur est M. Guillaume MITTA

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Guillaume MITTA**, directeur par intérim de l'unité *FR2043*, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MITTA, délégation de signature est donnée à **M. Laurent THOMAS**, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09 mars 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC200867DR13

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO, directeur de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5508 intitulée *Laboratoire de mécanique et génie civil*, dont le directeur est M. Stéphane PAGANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Fabien SOULIE Sous-Directeur Enseignant Chercheur**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien SOULIE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **M. Frédéric DUBOIS Directeur Adjoint IR**

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DUBOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Mme Annarella REMERCIARO Administratrice IE**

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **04 Février 2020**

Le directeur de l'Unité

M. Stéphane PAGANO

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200449DR13

Décision portant délégation de signature à M. Thomas HAUSBERGER, directeur de l'unité GDR2076 Didactique et Epistémologie des Mathématiques, interactions Informatique Physique dans le Supérieur (DEMIPS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019, approuvant la création de l'unité GDR2076 intitulée Didactique et Epistémologie des Mathématiques, interactions Informatique Physique dans le Supérieur (DEMIPS) dont le directeur est M. Thomas HAUSBERGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Thomas HAUSBERGER**, directeur de l'unité GDR2076, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas HAUSBERGER, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie COLLAIN IEHC**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 04 Février 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC201692DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Patrick LACHASSAGNE**, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5569 intitulée « **HydroSciences Montpellier** » (HSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC201463INSU en date du 07 septembre 2020, portant nomination de Patrick LACHASSAGNE aux fonctions de directeur par intérim de UMR5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DECIDE :

Délégation est donnée à **M. Patrick LACHASSAGNE**, directeur par intérim de l'unité UMR5569 intitulée « HydroSciences Montpellier » (HSM) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LACHASSAGNE, délégation de signature est donnée à **Mme FENET Hélène Directrice Adjointe par intérim, Professeur, M. Jacques GARDON directeur de recherche, Mme Elise DEME Ingénieur de Recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC200181DR13** du 17 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 septembre 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC201689DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marcelino SUZUKI, directeur de l'unité **USR3579 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision **DEC201239INEE en date du 28 juillet 2020**, portant nomination de Didier STIEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR3579 intitulée « laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) », dont le directeur est Marcelino SUZUKI

DECIDE :

Délégation est donnée à **M. Marcelino SUZUKI**, directeur de l'unité USR3579 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcelino SUZUKI, délégation de signature est donnée à **M Didier STEIN Directeur Adjoint par intérim** jusqu'au 31 décembre 2020, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC170851DR13** du **17 mars 2017** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 septembre 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC201247DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Djian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC183104INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Mergny et nomination de M. Rémi Fronzes aux fonctions de directeur et de M. Gilles Guichard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

Vu la décision DEC183104INC du 18 décembre 2019 portant cessation de fonctions de M. Gilles Guichard et nomination de M. Brice Kauffmann aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Djian, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2020

Le directeur d'unité
Rémi Fronzes

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201482DR15

Décision portant délégation de signature à M. Ait Alouache pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) dont le directeur est M. Jean-Jacques Bessoule ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ait Alouache, technicien, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} juillet 2020

Le directeur d'unité
Jean-Jacques Bessoule

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201562DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Montagner pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ;

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ;

Vu la décision DECINSHS du 11 août 2020 portant nomination de Mme Isabelle Cartron aux fonctions de directrice de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Montagner, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 août 2020

La directrice d'unité
Isabelle Cartron

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201249DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Lalet, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

Vu la décision DEC190371INSB du 20 février 2019 portant nomination de M. Patrick Moreau aux fonctions de directeur adjoint de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Lalet, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2020

Le directeur d'unité
Daniel Choquet

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201480DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Montagner pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ;

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ;

Vu la décision DEC200393INSHS du 24 mars 2020 portant cessation de fonction de M. Bruno Maureille et nomination de Mme Isabelle Cartron aux fonctions de directrice par intérim de la fédération de recherche n°3383 intitulée « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » (FSAB) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Montagner, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 mars 2020

La directrice d'unité
Isabelle Cartron

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201616DR16

Délégation de signature consentie à Madame Sophie CHEVALLON, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication, à compter du 3 janvier 2011 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014, portant nomination de M. Fabrice IMPERIALI aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication, à compter du 1^{er} novembre 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200112DAJ du 21 janvier 2020, portant nomination de Madame Christine GIRARD aux fonctions d'adjointe à la directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), en charge de l'administration et des partenariats à compter du 24 février 2020, en remplacement de Mme Catherine BALLADUR, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC201157DAJ du 30 juin 2020, portant nomination de M. Fabrice IMPERIALI aux fonctions de directeur de la communication par intérim, à compter du 1^{er} août 2020 ;

Vu la décision DEC201474DAJ du 01 septembre 2020, portant nomination de Mme Sophie CHEVALLON, aux fonctions de directrice de la communication du CNRS (DIRCOM), à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

DECIDE :
Article 1^{er}



Délégation est donnée à **Mme Sophie CHEVALLON**, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DIRCOM, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie CHEVALLON, délégation de signature est donnée à **M. Fabrice IMPERIALI**, directeur adjoint à la direction de la communication, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie CHEVALLON et de M. Fabrice IMPERIALI, délégation de signature est donnée à **Mme Christine GIRARD**, adjointe à la directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), en charge de l'administration et des partenariats, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC201453DR16

Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi (INDE) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142599DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi », à compter du 1^{er} février 2015, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC170005DAJ du 31 janvier 2017 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi, à compter du 1^{er} février 2017, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC190220DERCI du 22 janvier 2019 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi pour une durée de 19 mois à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu la décision DEC193282DERCI du 13 janvier 2020 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi (INDE), à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée de 2 ans ;



DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Srinivas-Venkatech KAVERI**, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi (INDE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC201452DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC150018DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur de bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 1^{er} avril 2015 ;

Vu la décision DEC171416DERCI du 9 mai 2017 portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC182630DERCI du 30 octobre 2018 portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles pour une durée de 17 mois à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu la décision DEC200723DERCI du 11 mars 2020 portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal DAYEZ-BURGEON**, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC201451DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur David BERTHEBAUD, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » dont le directeur est M. Fabien GRASSET et le directeur adjoint M. David BERTHEBAUD, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC193033INC du 18 décembre 2019 portant nomination de M. David BERTHEBAUD aux fonctions de directeur l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200408INC du 19 février 2020, portant nomination de M. Naoko OHASHI et M. David LECHEVALIER aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;

Vu la décision DEC201188INS du 23 juillet 2020, portant nomination de M. Naoko OHASHI et M. David LECHEVALIER aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. David BERTHEBAUD**, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200271DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Colomban DE VARGAS, directeur de l'unité FR2022 intitulée « Global Oceans Systems Ecology & Evolution (GO-SEE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique e ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181184INEE du 26 octobre 2018, portant création de la Fédération de Recherche n°2022 intitulée «Tara Ocean » (Go-See - Global Oceans Systems Ecology & Evolution), dont le directeur est Monsieur Colomban DE VARGAS et Messieurs Chris BOWLER et Patrick WINCKER directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Colomban DE VARGAS**, directeur de l'unité FR2022 « **Global Oceans Systems Ecology & Evolution (GO-SEE)** », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques



centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Colombar DE VARGAS, délégation de signature est donnée à **Monsieur Chris BOWLER**, directeur adjoint et **Monsieur Patrick WINCKER** directeur adjoint de l'unité FR2022 intitulée « Global Oceans Systems Ecology & Evolution (GO-SEE) », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201450DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Fabrice IMPÉRIALI, directeur par intérim de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication, à compter du 3 janvier 2011 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014, portant nomination de M. Fabrice IMPERIALI aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication, à compter du 1^{er} novembre 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200112DAJ du 21 janvier 2020, portant nomination de Madame Christine GIRARD aux fonctions d'adjointe à la directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), en charge de l'administration et des partenariats à compter du 24 février 2020, en remplacement de Mme Catherine BALLADUR, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC201157DAJ du 30 juin 2020, portant nomination de M. Fabrice IMPERIALI aux fonctions de directeur de la communication par intérim, à compter du 1^{er} août 2020 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Fabrice IMPÉRIALI**, directeur par intérim de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DIRCOM, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice IMPÉRIALI, délégation de signature est donnée à **Mme Christine GIRARD**, adjointe au directeur de la communication, en charge de l'administration et des partenariats, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 juillet 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC201700DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162917INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK en tant que directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre approuvant le renouvellement de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201251INSHS du 18 septembre 2020, portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) en remplacement de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Pascal MARTY**, directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford » (MFO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201666DR16

Délégation de signature consentie à Madame Ophélie ROBIN, directrice par intérim de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la gestion » (DSFIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM) ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013, portant nomination de Mme Sylvie PÉRINAL aux fonctions de chef du service allocation et gestion des ressources, adjointe de la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171305DAJ du 19 avril 2017 portant nomination de Mme Ophélie ROBIN aux fonctions de directrice adjointe de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu la décision DEC182743DAJ du 23 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Christophe-Alexandre PAILLARD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), à compter du 23 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC201243DAJ du 21 juillet 2020 portant nomination de Madame Ophélie ROBIN aux fonctions de directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), en remplacement de M. Christophe-Alexandre PAILLARD, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Ophélie ROBIN**, directrice par intérim de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DSFIM, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ophélie ROBIN, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie PERINAL**, adjointe à la directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC201710DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), dont la directrice est Mme Françoise Gourmelon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Gourmelon, délégation de signature est donnée à M. Samuel Corgne, professeur, M. Mohamed Maanan, maître de conférences, M. Serge Suanez, professeur, M. Olivier Maquaire, professeur et Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183174DR17 du 18 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/09/2020

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC201706DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christian Person, directeur par intérim de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance (LAB-STICC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance (LAB-STICC), dont le directeur est M. Gilles Coppin ;

Vu la décision DEC202064INS2I du 29 juin 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Person, directeur par intérim et de M. Philippe Coussy, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée Laboratoire des Sciences et Techniques de l'Information, de la Communication et de la Connaissance (LAB-STICC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Person, directeur par intérim de l'unité UMR6285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Person, délégation de signature est donnée à M. Philippe Coussy, professeur, M. Alain Plantec, professeur et M. Thierry Chonavel, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172905DR17 du 9 novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/09/2020

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC201709DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Coussy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance (LAB-STICC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance (LAB-STICC), dont le directeur est M. Gilles Coppin ;

Vu la décision DEC202064INS2I du 29 juin 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Person, directeur par intérim et de M. Philippe Coussy, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée Laboratoire des Sciences et Techniques de l'Information, de la Communication et de la Connaissance (LAB-STICC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Coussy, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Coussy, délégation est donnée à M. Alain Plantec, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Coussy et de M. Alain Plantec, délégation est donnée à M. Thierry Chonavel, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 24/09/2020

Le directeur d'unité

Christian PERSON



DEC201670DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), dont le directeur est M. Gilles Carron ;

Vu la décision DEC201000INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Vincent Colin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Colin, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bernicot, directeur de recherche et Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190627DR17 du 11 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/09/2020

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC201669DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanchard, directeur par intérim de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU), dont le directeur est M. Marc Sallé ;

Vu la décision DEC201323INC du 23 juillet 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Blanchard, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Blanchard, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Verkruysse, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172443DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/09/2020

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC201567DR19

Décision portant délégation de signature à M. Ionut DANAILA, directeur de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem dont le directeur est M. Pierre CALKA ;

Vu la décision DEC201001INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Ionut DANAILA aux fonctions de directeur de de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ionut DANAILA, directeur de l'unité UMR6085, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ionut DANAILA, délégation de signature est donnée M. Thierry DE LA RUE, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC182815DR19 du 05 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 20 août 2020

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC201568DR19

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem dont le directeur est M. Pierre CALKA ;

Vu la décision DEC201001INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Ionut DANAILA aux fonctions de directeur de de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry DE LA RUE Chargé de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST ETIENNE DU ROUVRAY, le 20 août 2020

Le directeur d'unité
Ionut DANAILA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201668DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;



Vu la décision DEC151980DR20 du 9 septembre 2015 portant nomination de M. Alexandre Bobet aux fonctions du service de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC201667DAJ portant nomination de Mme Audrey Moreau aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC191819DAJ portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;



- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime affectés aux moyens nationaux de l'INSU.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;



- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les contrats d'édition ou de coédition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).



1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – Délégation permanente est donnée à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous les actes et décisions concernant les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

- l'ordonnancement des dépenses concernant les rémunérations des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- l'émission des titres de recettes (factures clients) concernant les rémunérations des marins de l'INSU.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Audrey Moreau, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés aux articles 1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1., et 2 de la présente décision.



Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale et de Mme Audrey Moreau, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201637DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiébault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

Vu la décision DEC201636DAJ portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

- A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement, délégation est donnée à Mme Carine Constans, directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC201596DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé
LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMR7515 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
<i>A) Caractérisation – BET avec rapport</i>		
4921	Client Laboratoire CNRS - pour 3 échantillons	150,00
8712	Client UNISTRA – pour 3 échantillons	150,00
4922	Client Laboratoire CNRS – pour 1 échantillon	75,00
8713	Client UNISTRA – pour 1 échantillon	75,00
4923	Client externe – pour 3 échantillons	200,00
4924	Client externe – pour 1 échantillon	150,00
<i>C) Caractérisation - DRX avec rapport</i>		



4925	Client Laboratoire CNRS	80,00
8714	Client UNISTRA	80.00
4926	Client Externe	100,00

D) Caractérisation - XPS avec rapport (Tarif HT par jour de mesure)

4927	Client Laboratoire CNRS	600,00
8715	Client UNISTRA	600.00
4928	Client externe	800,00

F) Analyses Glyphosate

8716	Client Laboratoire CNRS	128.83
8717	Client UNISTRA	128.83
8718	Client UHA	140.03
8719	Client Externe	146.40

G) Analyses Pesticides GC-MSMS

8720	Client Laboratoire CNRS	124.31
8721	Client UNISTRA	124.31
8722	Client UHA	135.12
8723	Client Externe	141.26

H) Analyses Pesticides GC-MSMS Quechers

8724	Client Laboratoire CNRS	119.82
8725	Client UNISTRA	119.82
8726	Client UHA	130.24
8727	Client Externe	136.16

I) Analyses Pesticides LC-MSMS

8728	Client Laboratoire CNRS	145.92
8729	Client UNISTRA	145.92
8730	Client UHA	158.61
8731	Client Externe	165.82

J) Analyses Pesticides LC-MSMS Quechers



8732	Client Laboratoire CNRS	119.75
8733	Client UNISTRA	119.75
8734	Client UHA	130.16
8743	Client Externe	136.07

K) Analyses HAPS-PCBs-PE_GC-MSMS

8735	Client Laboratoire CNRS	127.12
8736	Client UNISTRA	127.12
8737	Client UHA	138.18
8738	Client Externe	144.46

L) Analyses Polluants ATD-GC-MSMS

8739	Client Laboratoire CNRS	202.28
8740	Client UNISTRA	202.28
8741	Client UHA	219.87
8742	Client Externe	229.86

Article 2 :

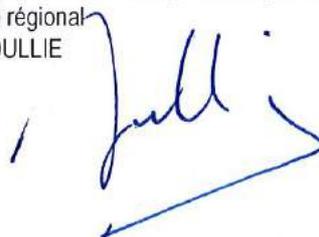
Ces tarifs prennent effet à compter du 01/09/2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 31 août 2020

Pour le Président -directeur général et par délégation,
le Délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201365DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)
LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UPR 2357 :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
Plate-forme d'analyse d'expression génique :		
1654	Séquençage ADN Sanger (prix unitaire de la séquence d'ADN) – CNRS	2.75
1661	Séquençage ADN Sanger (prix unitaire de la séquence d'ADN) – Entité publique* & EPST	2.75
1662	Séquençage ADN Sanger (prix unitaire de la séquence d'ADN)	3.90
1666	Analyse génotypage (prix par run (16 échantillons par run)) – CNRS	32.00
1667	Analyse génotypage (prix par run (16 échantillons par run)) – Entité publique* & EPST	32.00
7481	Analyse génotypage (prix par run (1 à 16 échantillons par run))	47.00
7479	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	1017.00
7480	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles – CNRS	1247.00

7491	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles – Entité publique* & EPST	1247.00
7492	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles	1781.00
7493	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	1640.00
7494	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles – CNRS	2195.00
7495	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles – Entité publique* & EPST	2195.00
7496	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles	3135.00
7497	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	759.00
7498	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles – CNRS	1052.00
7499	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles – Entité publique* & EPST	1052.00
7500	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles	1503.00
7501	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	602.00
7502	Séquençage Illumina Miseq - V2-nano 300 cycles – CNRS	865.00
7503	Séquençage Illumina Miseq -V2-nano 300cycles–Entité publique* & EPST	865.00
7504	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 300 cycles	1236.00
7505	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	779.00
7506	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles – CNRS	1168.00
7507	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles – Entité publique* & EPST	1168.00
7508	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles	1668.00
7509	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	1219.00
7510	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles – CNRS	1582.00
7511	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles – Entité publique* & EPST	1582.00
7512	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles	2260.00
7513	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	2148.00
7514	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles – CNRS	2904.00
7515	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles – Entité publique* & EPST	2904.00
7516	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles	4149.00
7517	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross	1394.00
7518	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles – CNRS	1810.00
7519	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles – Entité publique* & EPST	1810.00
7520	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles	2586.00
7521	Librairie mRNA-seq – CNRS	133.00
7522	Librairie mRNA-seq – Entité publique* & EPST	133.00
7523	Librairie mRNA-seq	206.00
7524	Librairie Small-RNA-seq NebNext – CNRS	165.00
7525	Librairie Small-RNA-seq NebNext – Entité publique* & EPST	165.00
7526	Librairie Small-RNA-seq NebNext	255.00
7527	Librairie DNA Nextera – CNRS	107.00

7528	Librairie DNA Nextera – Entité publique* & EPST	107.00
7529	Librairie DNA Nextera	165.00
7530	Librairie total RNA-seq + ribodépletion – CNRS	238.00
7531	Librairie total RNA-seq + ribodépletion – Entité publique* & EPST	238.00
7532	Librairie total RNA-seq + ribodépletion	368.00
7533	Librairie Small-RNA-seq Truseq – CNRS	219.00
7534	Librairie Small-RNA-seq Truseq – Entité publique* & EPST	219.00
7535	Librairie Small-RNA-seq Truseq	339.00
1668	Q-PCR LC480 - 384 - (prix par run en plaque de 384 puits) – CNRS	160.00
1669	Q-PCR LC480 - 384 - (prix par run en plaque de 384 puits) – Entité publique* & EPST	160.00
1670	Q-PCR LC480 - 384 - (prix par run en plaque de 384 puits)	245.00
1671	Design et test d'amorces (prix du gène)	33.00
Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
	Plate-forme imagerie & microscopie	
1673	MET (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS	94.90
1674	MET (prix de l'heure) - entité publique*	94.90
1681	MET (prix de l'heure)	215.67
1682	Optique (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS	20.50
1683	Optique (prix de l'heure) - entité publique*	20.50
1684	Optique (prix de l'heure)	70.00
1685	Confocal (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS	28.98
1686	Confocal (prix de l'heure) - entité publique*	62.99
1687	Confocal (prix de l'heure)	72.00
8561	Heure d'analyse d'image – Laboratoire CNRS	68.48
8562	Heure d'analyse d'image – Entités Publiques & EPST	68.48
8563	Heure d'analyse d'image – Client Externe	155.64
8564	Heure de microscopie conventionnelle (optique – confocale) – Laboratoire CNRS	28.98
8565	Heure de microscopie conventionnelle (optique – confocale) – Entités Publiques & EPST	28.98
8566	Heure de microscopie conventionnelle (optique – confocale) – Clients externes	65.85



Plate-forme production de plantes						
Code Article entité publique*	Code Article Laboratoires CNRS	Dimension du pot (Ø cm)	Prix HT du pot entité publique* + Laboratoire CNRS	Code Article	Prix HT du pot	
1688	1689	7/7/6.2	2.61	1690	3.26	
1694	1695	8	3.09	1696	3.86	
1697	1698	10	5.04	1699	6.29	
1703	1704	13	8.62	1705	10.77	
1706	1707	16	22.63	1708	28.28	
1709	1710	19	32.61	1711	40.77	
1712	1713	32	388.29	1714	485.37	
1715	1716	50	891.26	1717	1114.07	
8507	8508	Plaque 66	84.33	8509	105.41	
8510	8511	Plaque 96	98.15	8512	122.69	
Code Article	Nature des prestations					Prix HT €
Plate-forme métabolome – LC-MS						
8567	Analyses LC-MS par échantillon – Laboratoires CNRS					206.30
8623	Analyses LC-MS par échantillon – Entité Publiques et EPST					224.13
8594	Analyses LC-MS par échantillon – Clients Externes					234.32
Plate-forme Métabolome – GC-MS						
8595	Analyse GC-MS par échantillon – Laboratoire CNRS					138.76
8596	Analyse GC-MS par échantillon – Entité Publiques et EPST					150.82
8597	Analyse GC-MS par échantillon – Clients Externes					157.68
Plate-forme métabolome - LC-HRMS						
8598	Analyses LC-HRMS par échantillon – Laboratoires CNRS					563.70
8599	Analyses LC-HRMS par échantillon – Entités Publiques et EPST					612.72

8600	Analyses LC-HRMS par échantillon – Clients Externes	640.57
	Préparation des échantillons	
8601	Préparation échantillons SOLARIX – Laboratoires CNRS	151.09
8602	Préparation échantillons SOLARIX – Entités Publiques et EPST	164.22
8603	Préparation échantillons SOLARIX – Clients Externes	171.69
8604	Préparation échantillons GS-MS et LC-MS – Laboratoires CNRS	126.69
8605	Préparation échantillons GS-MS et LC-MS – Entité Publiques et EPST	137.71
8606	Préparation échantillons GS-MS et LC-MS – Clients Externes	143.97
	Retraitement des données	
8607	Retraitement des données – Laboratoires CNRS	99.43
8608	Retraitement des données – Entités Publiques et EPST	108.08
8609	Retraitement des données – Clients Externes	112.99
	Spectrométrie de Masse SOLARIS	
8610	Spectrométrie de masse SOLARIX par échantillon – Laboratoires CNRS	722.74
8611	Spectrométrie de masse SOLARIX par échantillon – Entités Publiques et EPST	785.59
8612	Spectrométrie de masse SOLARIX par échantillon – Clients Externes	821.30
Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
	Plate-forme P3P – Laboratoire CNRS	
8613	Expression et purification E.coli1-10L - Laboratoires CNRS	359.76
8614	Expression et purification E.coli1-10L – Entités Publiques et EPST	359.76
8615	Expression et purification E.coli1-10L – Clients Externes	467.21
8616	Séquençage ADN Sanger – Laboratoires CNRS	942.26
8617	Séquençage ADN Sanger – Entités Publiques et EPST	942.26

8618	Séquençage ADN Sanger – Clients Externes	1460.12
8619	Purification sur Akta Pure/colonne fournies (demi-journée) – Laboratoires CNRS	104.75
8620	Purification sur Akta Pure/colonne fournies (demi-journée) – Entités Publiques et EPST	104.75
8621	Purification sur Akta Pure/colonne fournies (demi-journée) – Clients Externes	162.32
	Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP	
8701	Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP - Laboratoire CNRS	242.61
8702	Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP - Entités Publiques et EPST	242.61
8703	Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP - Clients Externes	275.69

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 juillet 2020

Pour le Président -directeur général et par délégation,
le Délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201581DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8205 « Laboratoire Navier » (NAVIER)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8205 « Laboratoire Navier » (NAVIER) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8205 « Laboratoire Navier » (NAVIER).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres (et 10 suppléants) :

- le directeur d'unité et deux directeurs d'unité adjoints ;
- 10 membres élus :
 - 6 membres parmi le Collège 1 :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 4 (et 4 suppléants) ;
 - Sous-Collège des doctorants et post-doctorants : 2 (et 2 suppléants) ;
 - 4 membres (et 4 suppléants) parmi le Collège 2 – ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 juin 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC201628DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8202 « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8202 « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL) ;

Vu la décision DEC193178INSHS du 27 décembre 2019 portant nomination de Mme Sophie Vassilaki aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Isabelle Léglise et M. Stefano Manfredi aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues - SeDYL » jusqu'au 31 juillet 2020

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8202 « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- la directrice d'unité, la directrice d'unité adjointe et le directeur d'unité adjoint ;
- 7 membres élus :
 - 6 membres parmi le collège 1 :
 - Sous-collège des « Chercheurs et enseignants-chercheurs » : 4 ;
 - Sous-collège des « Doctorants » : 2 ;
 - 1 membre parmi le collège « Personnels administratifs et techniques d'appui ou de soutien à la recherche – ITA » ;
- 1 membre nommé.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 23 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC201611DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7164 « Astroparticule et Cosmologie » (APC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7164 « Astroparticule et Cosmologie » (APC) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7164 « Astroparticule et Cosmologie » (APC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur d'unité ;
- 12 membres élus :
 - 7 membres parmi le Collège 1 :
 - Sous-Collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 5 ;
 - Sous-Collège des doctorants et post-doctorants : 2 ;
 - 5 membres parmi le Collège 2 – ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 11 juin 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse Lefort



DEC201601DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des Solides Irradiés

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC200526DAJ du 4 mars 2020 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7642 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7642.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/08/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC201204 DR08

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n°197/93 du 27 avril 1976 portant création de la régie d'avances et de recettes du CEBAS (devenu CEBC),

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° 181660DAJ du 30/05/2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :

Article 1^{er} – Institution de la régie et recettes encaissées

Il est institué auprès du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372 une régie de recettes permanente à compter du 08/09/2008 installée à 405 Route de La Canauderie, 79360 VILLIERS EN BOIS,

pour l'encaissement des recettes suivantes : locations de chambres d'hôtes, les ventes de repas du restaurant, le remboursement des communications téléphoniques et des photocopies personnelles.

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables selon les modes de règlements suivants : carte bancaire, numéraire et chèques.

Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées.

Article 2 – Compte de dépôt de fonds

Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 3 – Montant de l'encaisse

Le montant maximum de l'encaisse s'élève à 4 550 €. L'encaisse est constituée de l'ensemble des recettes encaissée par le régisseur, tous moyens de paiement confondus.

Article 4 – Montant du fonds de caisse

Le montant du fonds de caisse permanent en espèces s'élève à 100 €.

Article 5 – Encaissements en numéraires

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1, sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie, à l'usager, un ticket ou à défaut, une quittance.

Article 6 – Chèques

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.



Article 7 – Versement des recettes en numéraire

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable secondaire dès que le montant perçu atteint le montant de l'encaisse maximum fixé à l'article 3, hors montant du fond de caisse permanent, et au minimum une fois par mois.

Article 8 – Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable secondaire au minimum une fois par mois.

Article 9 – Pièces justificatives

Le régisseur transmet à l'agent comptable secondaire les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins (et reversées à la caisse de l'agent comptable secondaire), tous les mois et au minimum une fois par mois.

Article 10 – Cautionnement

Le régisseur est assujéti à un cautionnement.

Article 11 – Indemnité de responsabilité

Le régisseur peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

Article 12 – Responsabilité du régisseur

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 13 – Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Article 14 – Abrogation

La décision n°197/93 du 27 avril 1976 portant création de la régie d'avances et de recettes du CEBAS (devenu CEBC), modifiée par décisions du 20 mars 1996, 6 juillet 1999, 2 janvier 2002, 10 mai 2004, 14 décembre 2005, 8 septembre 2008 et 22 mars 2010 est abrogée.

Article 15 – Dispositions finales

- I. Le (la) Délégué(e) régional(e) et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15/07/2020

Le Délégué régional,
Ludovic Hamon

Pour le Président-Directeur Général du CNRS
pour le Délégué Régional empêché
l'Adjointe au Délégué Régional
Marton BLIN

Bl: 

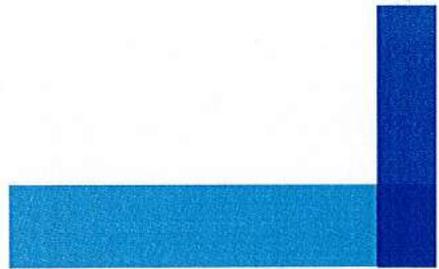
Avis conforme de l'Agent comptable secondaire,

Pascal BOUVET



Vu, l'Agent comptable principal,

Marie-Laure INISAN-EHRET



DEC200229DR08

Décision modifiant la décision DEC193262DR08 du 20 décembre 2019 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7315 intitulée Institut de Recherche sur les Céramiques (IRCER)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCER, dont le directeur est M. Philippe THOMAS ;

Vu la décision DEC182104DR08 du 17 juillet 2018 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de UMR7315 intitulée Institut de Recherche sur les Céramiques (IRCER) ;

Vu la décision DEC193262DR08 du 20 décembre 2019 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7315 intitulée Institut de Recherche sur les Céramiques (IRCER) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées les 12 juin 2019.

DECIDE

Article 1^{er} Composition

L'article 1 de la décision n° DEC193262DR08 du 20 décembre 2019 est modifié comme suit :

Membres élu.e.s – Collège doctorant.e.s

- HUGON Elise, représentante des doctorants
- MEVEL Claire, représentante des doctorants

Membres nommé.e.s à compter du 1^{er} janvier 2020

- VIDECOQ, Arnaud, responsable de l'Axe 1
- CHAMPEAUX Corinne, représentante de l'axe 2
- MASSON Olivier, représentant de l'axe 3
- FOUCAUD Sylvie, représentante de l'axe 4
- COUDERT Valérie, assistant de prévention
- MEMY Hélène, responsable administrative
- HYVERNAURD Eloïse, Correspondante formation
- LABORDE Etienne, directeur du service commun Carmalin



Article 2 Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200188DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DR08 du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7276 intitulée UMR7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA), dont la directrice est Mme Alessandra SARTI ;

Vu la décision DEC121481DR08 du 20 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées les 17 mars 2016, le 23 mars 2016, le 22 novembre 2016, le 16 octobre 2017, puis le 19 mars 2019.

DECIDE

Article 1^{er} Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA) est composé comme suit :

Membres de droit :

- SARTI Alessandra, directrice

Membres élu.e.s :

- ATTAB Jocelyne, Collège B
- BERI Pietro, Collège A2
- BOISSIERE Samuel, Collège A1
- ENIKEEVA Farida, Collège A1
- LOUIS Pierre-Yves, Collège A1
- PECTU Madalina, Collège A1
- PIERRE Morgan, Collège A1
- VAN LEEUWEN Marc, Collège A1



Membres nommé.e.s

- ANDRE Myriam, collège B
- BIERME Hermine, collège A1
- GUILLEVIN Rémy, collège A1

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est établie jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées.

Article 3 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Orléans, le 21 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200179DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DR08 du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL), dont le directeur est M. Michel COGNE ;

Vu la décision DEC200173DR08 DU 21 janvier 2020 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées les 16 juillet 2019.

DECIDE

Article 1^{er} Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL) est composé comme suit :

Membres de droit :

- COGNE Michel, directeur
- DENIZOT Yves, directeur adjoint

Membres élu.e.s :

Collège 1 Chercheur.e.s / Enseignant.e.s-Chercheur.e.s / Particien.ne.s Hospitalier.e.s

- FAUMONT Nathalie
- SIRAC Christophe
- DELPY Laurent

Collège 2 ITA/BIATOSS

- DURAND-PANTEIX Stéphanie titulaire, OBLET Christelle suppléante

DEC200179DR08 Page 1 | 2



Collège 3 post.doctorant.e.s,

- AKIL Hussein titulaire, JEANNET Robin suppléant

Collège 4 doctorant.e.s

- BAYLET Audrey, titulaire, THOMAS Morgane suppléante

Membres nommé.e.s

- PINAUD Eric, collègue 1
- FEUILLARD Jean, collègue 1
- COOK-MOREAU Jeanne, collègue 1
- VINCENT Christelle, collègue 1
- CARRION Claire, collègue 2

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est établie jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées.

Article 3 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Orléans, le 21 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200173DR08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DR08 du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL), dont le directeur est M. Michel COGNE.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7276.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élu.e.s : 3 pour le collège Chercheur.e.s / Enseignant.e.s-Chercheur.e.s / Particien.ne.s Hospitalier.e.s, 1 pour le collège ITA/BIATOSS, 1 pour collège Post.Doctorant.e.s, 1 pour le collège Doctorant.e.s ;
- 5 membres nommé.e.s : 4 pour le collège Chercheur.e.s / Enseignant.e.s-Chercheur.e.s / Particien.ne.s Hospitalier.e.s, 1 pour le collège ITA/BIATOSS

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC201205 DR08

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code pénal, notamment l'article 432-10,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n°197/93 du 27/04/1976 instituant la régie de recettes et d'avances du CEBAS (devenu CEBC),

Vu, la décision n°253/93 du 27/04/1976 portant nomination du régisseur,

Vu, la décision du 06/07/1999 portant nomination du suppléant,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° 181660DAJ du 30/05/2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M Christophe COIFFET en sa qualité de régisseur de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372 à compter du 16 juillet 2020.

Article 2

Il est mis fin aux fonctions de M Arnaud VIOLLET en sa qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372 à compter du 16 juillet 2020

M Arnaud VIOLLET est nommé régisseur de la de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372 à compter du 16 juillet 2020 en remplacement de M. Christophe COIFFET.

Article 3

- I. Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 760 €.
- II. Le mandataire suppléant est dispensé cautionnement.

Article 4

- I. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité responsabilité. Le régisseur peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019
- II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité responsabilité.
- III. Cette indemnité est réglée sur production, au service des ressources humaines de la délégation régionale, d'une décision annuelle individuelle d'attribution établie par le service financier et comptable dans des délais permettant le rattachement de la dépense à l'exercice en cours.

Article 5

Le régisseur et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.



Article 6

Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 7 - Abrogation

La décision n°253/93 du 27/04/1976 portant nomination du régisseur, modifiée le 5 juillet 2018, est abrogée.

La décision du 06/07/1999 portant nomination du suppléant, modifiée le 1^{er} avril 2019, est abrogée.

Article 8 – Dispositions finales

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15/07/2020

Le Délégué régional,

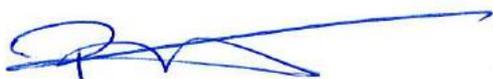
Ludovic HAMON

Pour le Président-Directeur Général du CNRS
pour le Délégué Régional empêché
l'Adjointe au Délégué Régional
Marion BLIN

Bl

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire,

Pascal BOUVET



Vu, l'Agent comptable principal,

Marie-Laure INISAN-EHRET



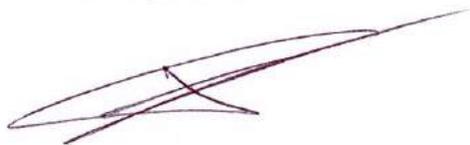
Pour acceptation,
Le régisseur entrant,

Arnaud VIOLLET



Pour acceptation,
Le régisseur sortant,

Christophe COIFFET



DEC200354DR08

Décision modifiant la décision DEC200351DR08 du 27 janvier 2020 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP), dont le directeur est M. Yannick POUILLOUX ;

Vu la décision DEC182054INC du 7 janvier 2019 portant nomination de Mme Catherine CANAFF aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) ;

Vu la décision DEC120982DR08 du 5 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) ;

Vu la décision DEC200351DR08 du 27 janvier 2020 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) ;

Vu le résultat le procès-verbal des élections en date du 20 janvier 2020.

DECIDE

Article 1^{er} Composition

L'article 1 de la décision n° DEC200351DR08 du 27 janvier 2020 est modifié comme suit :

Membres élu.e.s :

- BLERIoT Yves, collègue A PR/DR
- TARIGHI Mehrad, collègue B T ITI/IATSS
- WIETTHOFF Dimitri, collègue B ADT IAT/IATSS
- VAN ASSCHE Alexandre, collègue C non permanent

Membres nommé.e.s à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- GIOT Richard, collègue A
- KARPEL Nathalie, collègue A
- SERVAT Karine, collègue A
- VALANGE Sabine, collègue A
- ELOY Lilian, collègue B
- BORDES Alexandra, collègue C

Article 2 Publication

DEC200354DR08 Page 1 | 2



La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200356DR08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN), dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7374.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le.la directeur.rice de l'unité ;
- le.la directeur.rice adjoint.e ;
- 7 membres élu.e.s : 4 pour le collège A1 chercheur.e.s / enseignant.e.s-chercheur.e.s, 1 pour le collège A2 non permanent, 2 pour le collège B ITA/BIATOSS ;
- 5 membres nommé.e.s : 4 pour le collège A1 chercheur.e.s / enseignant.e.s-chercheur.e.s, 1 pour le collège B ITA/BIATOSS.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC200357DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN), dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE ;

Vu la décision DEC200356DR08 du 28 janvier 2020 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 1^{er} février 2018.

DECIDE**Article 1^{er} Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) est composé comme suit :

Membres de droit :

- ANDREAZZA Caroline, directrice
- SINTUREL Christophe, directeur adjoint

Membres élu.e.s :

- CAGNON Benoît, Collège A1
- MEDUCIN Fabienne, Collège A1
- RAMEZANI Hamidreza, Collège A1
- VAYER Marylène, Collège A1
- OLIVIER Florian, Collège A2
- FAUGERE Anne-Marie, Collège B
- WARMONT Fabienne, Collège B

Membres nommé.e.s

- ANDREAZZA Pascal, Collège A1
- BONNAMY Sylvie, Collège A1

DEC200357DR08 Page 1 | 2



- MATHIEU Nathalie, Collège A1
- PUIBASSET Joël, Collège A1
- MONFROY Jean-Michel, Collège B

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est établie jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées.

Article 3 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200403DR08

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Institut de Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7295 intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), dont le directeur est M. Nicolas VIBERT ;

Vu la décision DEC160956DR08 du 16 juin 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Institut de Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA)

Vu la décision DEC182644DR08 du 2 octobre 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Institut de Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA) ;

Vu la décision DEC182645DR08 du 2 octobre 2018 portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Institut de Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA) ;

Vu le résultat des élections qui se sont tenues le 23 janvier 2020.

DECIDE

Article 1^{er} Composition

L'article 1 de la décision n° DEC182644DR08 du 2 octobre 2018 est modifié comme suit :

Membres élu.e.s :

- PETIT Sarah, collègue ITA/BIATSS
- FERNANDEZ Vincent, collègue doctorant (en remplacement de TUDORACHE Andrei-Cristian démissionnaire)

Membres nommé.e.s à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- ANGEL Lucie en remplacement de FAY Séverine



Article 2 Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC200351DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin-Poitou-Charentes.

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP), dont le directeur est M. Yannick POUILLOUX ;

Vu la décision DEC182054INC du 7 janvier 2019 portant nomination de Mme Catherine CANAFF aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) ;

Vu la décision DEC120982DR08 du 5 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) ;

Vu le résultat le procès-verbal des élections en date du 16 janvier 2018.

DECIDE**Article 1^{er} Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) est composé comme suit :

Membres de droit :

- POUILLOUX Yannick, directeur

En alternance :

- JEROME François, directeur adjoint
- FERRAGE Eric, directeur adjoint
- CANAFF Christine, directrice adjointe

Membres élu.e.s :

- BLERIoT Yves, Collège A PR/DR
- PINARD Ludovic, Collège A MCF/CR
- MINGOT Agnès, Collège A MCF/CR
- CLARHAUT Jonathan, Collège B IR/IE/AI ITA/IATSS
- LAFOREST Claude, Collège B T ITA/IATSS
- FRANCOIS Jacqueline, Collège B ADT ITA/IATSS



- CANTIN Thomas, Collège C Non permanent

Membres nommé.e.s

- GIOT Richard, collègue A
- KARPEL Nathalie, collègue A
- BARANTON Stève, collègue A
- LAFAYE Gwendoline, collègue A
- ROUDAUT Christelle, collègue B
- OLIVET Lilian, collègue C

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est établie jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées.

Article 3 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Orléans, le 27 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC201362DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7242 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 17 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201375DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7199 intitulée Laboratoire de Conception et Application des Molécules Bioactives (CAMB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7199 ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Conception et Application des Molécules Bioactives (CAMB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 21 juillet 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201444DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7516 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- l'administratrice ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés ;
- 1 membre permanent.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 29 juillet 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201459DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7504 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

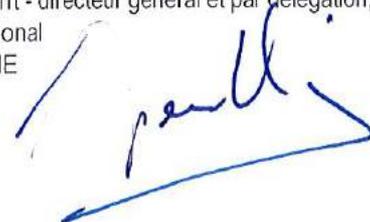
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 30 juillet 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201469DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3572 :

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 31 juillet 2020

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201595DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3212 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 31 août 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201337DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7361 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 17 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201324DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7522 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201317DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7515 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201316DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes de l'Immunité Innée (M3I)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9022 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Modèles Insectes de l'Immunité Innée (M3I).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 13 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201315DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9002 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Architecture et Réactivité de l'ARN.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 10 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201663DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7363 intitulée Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7363 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 9 septembre 2020.



Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC201312DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR2357 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201311DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7364 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 8 membres élus ;
- 2 membres nommés ;
- 3 membres de droit.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201310DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques Européennes (DynamE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7367 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Dynamiques Européennes (DynamE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201309DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7517 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201308DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7354 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Droit, religion, entreprise et société (DRES)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- la directrice de l'unité ;
- la directrice adjointe de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201307DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7042 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional



DEC201304DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7550 intitulée Observatoire Astronomique de Strasbourg (ObAS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7550 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Observatoire Astronomique de Strasbourg (ObAS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

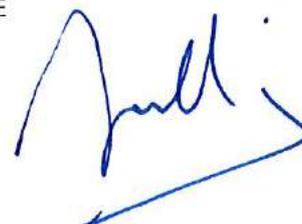
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201303DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe (ArchIMèdE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7044 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe (ArchIMèdE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201302DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie (GMGM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7156 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie (GMGM)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201314DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR22 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut Charles Sadron (ICS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 10 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201632DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FR1589 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 38 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 14 membres élus ;
- 8 membres nommés ;
- 4 membres de droit ;
- 11 membres invités.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 3 septembre 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201635DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3415 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Chronobiotron.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

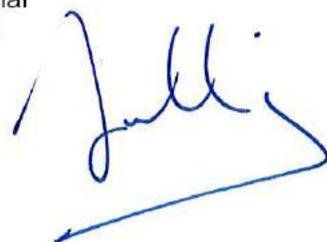
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 4 septembre 2020

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201644DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7501 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 14 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 9 septembre 2020.



Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201645DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7362 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 9 septembre 2020.



Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201661DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7200 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 9 septembre 2020


Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC201662DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3286 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

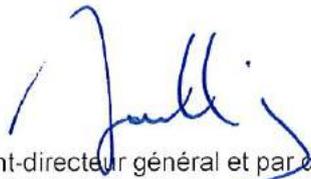
Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 9 septembre 2020


Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201225SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC200941DR16 du 30 avril 2020 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 10 : « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »

2 - Sièges - Collège C

Section 19 : « Système Terre : enveloppes superficielles »

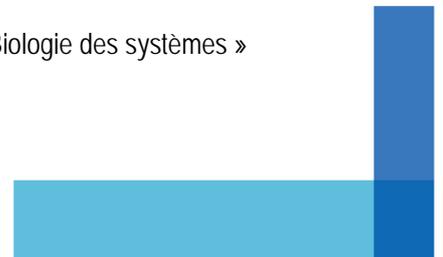
1 - Sièges - Collège A2

Section 21 : « Organisation, Expression, Evolution des génomes. Bioinformatique et Biologie des systèmes »

1 - Sièges - Collège B1

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »

1 - Sièges - Collège A1



Section 28 : « Pharmacologie ingénierie et technologies pour la santé imagerie biomédicale »

1 - Sièges - Collège A2

Section 33 : « Mondes modernes et contemporains »

1 - Sièges - Collège B1

Section 34 : « Sciences du langage »

1 - Sièges - Collège A2

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 - Sièges - Collège A1

2 - Sièges - Collège B1

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

3 - Sièges - Collège A

1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 - Sièges - Collège A

2 - Sièges - Collège B

Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **07 SEPTEMBRE 2020 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections : http://www.cns.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires : http://www.cns.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation.

Fait à Paris, le 30-JUIN-2020

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Septembre 2020
ISSN 1148-4853

